

Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne 2015-2022



Protocole d'engagements renforcés et réciproques



Table des matières

Préambule p.4



1.1. Eléments de contexte.....p.5
Le territoire et ses enjeux
Une agglomération aux fortes inégalités au cœur d'une métropole transfrontalière
Un programme de rénovation urbaine nouvellement signé

1.2. Prolongation du Contrat de Ville.....p.7



2.1. Méthodologie retenue pour la rénovation du Contrat de Villep.8
2.1.1. Evaluation mi-parcours
2.1.2. Contribution des Conseils Citoyens

2.2. Poursuite et pérennisation de la dynamique engagéep.10



3.1. Cadre d'engagement commun des partenaires.....p.10
3.1.1. Cadre stratégique et opérationnel commun réaffirmé
3.1.2. Une attention particulière portée sur des axes de travail par thématique

3.2. Cadre d'engagements Etat et des services.....p.15



Annexe.....p.30

Annexe 1 : Contribution détaillée des Conseils Citoyens
Annexe 2 : Synthèse de l'évaluation mi-parcours

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le cadre contractuel de la Politique de la Ville. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toutes formes de discriminations.

Les 435 Contrats de Ville existants couvrent l'ensemble des 1514 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La géographie prioritaire resserrée est basée sur un critère unique : le taux de pauvreté.

Ces Contrats déclinent localement les actions concrètes de la Politique de la Ville sur les quartiers prioritaires autour de 4 piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et les valeurs de la république et la citoyenneté. Ils incluent également des axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité Homme-Femme. La participation effective des citoyens à l'élaboration des projets et à leur mise en place doit être mieux actée encore.

Le 14 novembre 2017 à Tourcoing, le Président de la République appelait à une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Le premier semestre 2018 a fait l'objet de vastes consultations entre l'État et les différents acteurs de la Politique de la Ville. La dynamique initiée depuis novembre devant se concrétiser en faisant du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers, un véritable engagement de la Nation associant l'État et les grandes parties prenantes que sont les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

Le Pacte de Dijon signé le 10 juillet 2018 vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'État et des collectivités en la matière. La méthode employée est celle de la co-construction entre les différents partenaires des Contrats de Ville qui a permis d'actualiser le diagnostic et les objectifs des Contrats. La rénovation des Contrats de Ville devra mieux prendre en compte les acteurs que sont les entreprises et les associations.

La durée des contrats est prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. L'année 2019 marque ainsi l'entame de la seconde moitié d'existence des Contrats de Ville. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 décrit les modalités de mise en œuvre du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers. Cette mobilisation s'articule en 3 objectifs :

1. Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers
2. Favoriser l'émancipation
3. Garantir la sécurité et la dignité

Ces 3 objectifs sont déclinés en mesures concrètes regroupées en 5 programmes opérationnels et en 40 mesures prioritaires répondant aux demandes des habitants :

- A. Sécurité et Prévention de la délinquance
- B. Éducation et Petite enfance
- C. Emploi et insertion professionnelle
- D. Logement et Cadre de vie
- E. Renforcement du lien social

L'emploi, l'activité économique, la parentalité et l'éducation font l'objet d'une attention particulière.

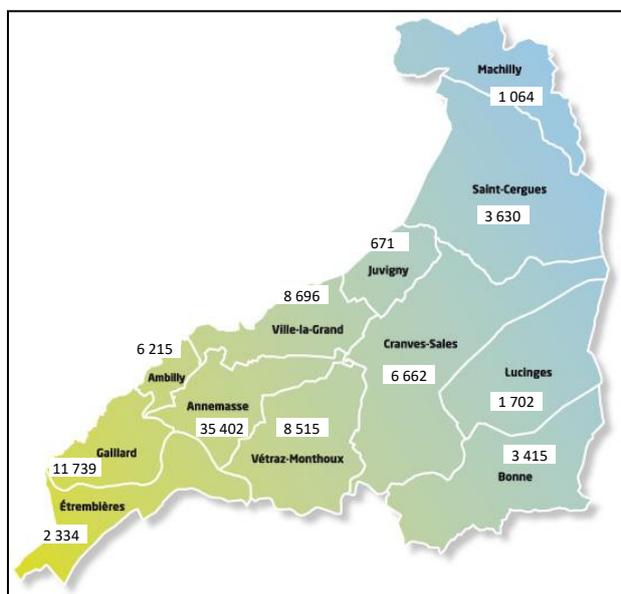
Éléments de contexte :

Depuis plusieurs années, Annemasse agglo et les communes qui la composent sont engagées conjointement dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers et l'agglomération.

Face à ces défis, cette politique doit devenir une politique de cohésion sociale et urbaine qui :

- . traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti,
- . mobilise d'abord les moyens des politiques de droit commun,
- . agit au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie et arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques de l'agglomération.

Le territoire et ses enjeux



■ **12 communes, 90 100 habitants** dont 35 000 pour la ville-centre Annemasse¹

■ Ces 12 communes sont regroupées en Communauté d'agglomération Annemasse les Voirons, dite Annemasse Agglo

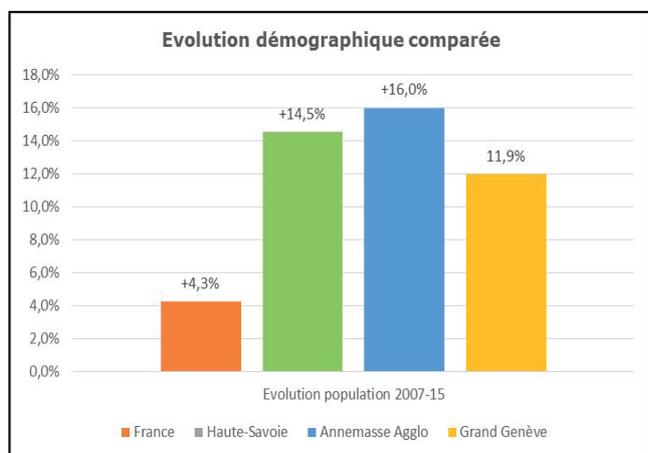
■ **116 nationalités** habitent sur le territoire

■ **A la frontière suisse**, au nord de la Haute-Savoie, dans le Genevois français

■ Annemasse Agglo représente **10% de la population du Grand Genève**²

■ Une grande représentation de jeunes actifs et de familles qui ont bien souvent **un fort pouvoir d'achat** (26% au-dessus de la moyenne nationale) **et un niveau d'exigence élevé** quant à la qualité des services proposés, ceci étant contrebalancé par un **taux de pauvreté élevé** (50% supérieur à celui de la Haute-Savoie)

Une vitalité démographique exceptionnelle



Avec 15 000 habitants en 10 ans, l'agglomération connaît une **forte croissance démographique**.

Entre 2008 et 2013, le taux annuel moyen de croissance est **de +2,3% par an** (sur la même période : +1,4% pour la Haute-Savoie, +0,5% au niveau national, et +1,4% au sein du Grand Genève entre 2006 et 2015)³. Les chiffres issus des recensements INSEE successifs montrent une forte rotation de population.

¹ INSEE – populations totales 2014

² Le Grand Genève correspond à l'agglomération franco-valdo-genevoise constituée du Canton de Genève, d'une partie du Canton de Vaud (District de Nyon) et de plusieurs territoires français de l'Ain et de la Haute-Savoie regroupés sous le nom de Pôle Métropolitain du Genevois français

³ INSEE – recensement 2013 ; Observatoire Statistique Transfrontalier (Synthèse 2016)

Annemasse Agglo, une agglomération aux fortes inégalités au cœur d'une métropole transfrontalière

Annemasse Agglo constitue le principal pôle urbain du Grand Genève du côté français.

L'agglomération franco-valdo-genevoise est un vaste territoire de 2 000 km² à cheval entre les cantons Suisses de Genève et de Vaud, et les départements Français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Composé du Canton de Genève, du District de Nyon et du Pôle Métropolitain du Genevois français, il regroupe 212 communes et compte près d'un million d'habitants. Cette agglomération transfrontalière, est la seconde agglomération de Suisse (derrière Zurich) et la seconde métropole⁴ d'Auvergne Rhône-Alpes (derrière Lyon). Elle est l'une des plus attractives d'Europe.

Le cœur urbain d'Annemasse Agglo dispose d'une continuité urbaine directe avec Genève malgré la présence de la frontière.

Les dynamiques à l'œuvre sur le territoire ont un impact sur l'ensemble des populations, et plus encore sur les publics les plus fragiles des quartiers de la politique de la ville : une forte pression immobilière, un phénomène d'errance et de grande précarité, des inégalités persistantes d'accès aux soins, une dégradation marquée de la situation de l'emploi, des disparités économiques significatives...

L'une des conséquences les plus visibles de la dynamique transfrontalière concerne le marché local de l'habitat qui, sous l'effet de la demande des frontaliers aux revenus plutôt élevés, est difficile d'accès pour des ménages plus modestes ou issus des classes moyennes et travaillant en France. A titre indicatif, le prix de vente d'un logement collectif neuf moyen est de 3 919 €/m²⁶. En comparaison, le prix moyen de vente pour un logement collectif neuf est de 3 171 €/m²⁷ en Haute-Savoie.

De plus, faute d'offre locative sociale suffisante, une grande partie des ménages qui pourraient accéder au parc social au regard de ses revenus est contrainte de s'orienter vers un logement locatif privé. Ainsi, le marché locatif fragilise les ménages modestes en attente d'un logement social car les niveaux moyens de loyers du parc privé sont souvent en décalage avec les capacités financières des ménages. 70% des ménages de l'agglomération sont éligibles à un logement social.

Les logements sociaux présentant les loyers les plus bas se retrouvent exclusivement dans les secteurs en Politique de la Ville (notamment secteurs du Perrier à Annemasse et du Chalet sur Gaillard) et correspondent aux logements sociaux les plus anciens. La répartition des logements locatifs sociaux à l'échelle des communes de l'agglomération est également très inégale.

Ainsi, l'agglomération annemassienne, d'apparence prospère en raison de ses indicateurs en moyenne, souffre en réalité de disparités sociales très fortes.

Un territoire historiquement engagé en Politique de la Ville :

Depuis 2000, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, en lien avec les communes qui le composent, a progressivement accru son engagement dans le domaine des Solidarités à travers le développement de la Politique de la Ville. Sur la période 2000-2006, le *Contrat de Ville* a logiquement intégré la dimension intercommunale, en articulant un *contrat cadre*, portant sur les actions structurelles et transversales développées à l'échelle intercommunale, et des *conventions particulières* communales associant les communes d'Annemasse, de Gaillard, de Ville-la-Grand et d'Ambilly.

Le Contrat de Ville signé en 2015 marque un dispositif d'agglomération avec une approche plus intégrée que les précédents notamment à travers un cadre stratégique et opérationnel commun à l'ensemble des communes.

⁴ Au sens géographique d'« ensemble urbain de grande importance qui exerce des fonctions de commandement, d'organisation et d'impulsion sur une région et qui permet son intégration avec le reste du monde. » - Géoconfluences – ENS Lyon

Un programme de rénovation urbaine nouvellement signé

Le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge est engagé dans le nouveau Programme de renouvellement urbain dont le portage est assuré par Annemasse Agglo.

La Ville d'Annemasse assure la maîtrise d'ouvrage des opérations inscrites dans la convention NPNRU qui correspondent à ses compétences directes. En plus de la coordination globale de sa compétence en matière de Politique de la Ville, Annemasse Agglo assure la maîtrise d'ouvrage des opérations intégrant ses champs de compétence, notamment ceux économiques.

Les orientations du projet ont été élaborées en cohérence avec le Contrat de Ville.

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du Contrat de Ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés.

Plus qu'un second programme de renouvellement urbain orienté vers un programme purement urbain, **le NPNRU du Perrier-Livron-Château Rouge est un véritable programme de territoire qui vise à positionner le quartier comme une polarité attractive du territoire annemassien.** Ce programme de territoire allie une double stratégie qui d'une part valorise et développe les atouts du quartier et d'autre part tend à renforcer son attractivité vis-à-vis du reste de l'agglomération. Le programme de territoire s'intègre dans la nouvelle stratégie de mixité sociale et fonctionnelle nationale, dans le sens où il propose de construire un NPNRU au regard à la fois des enjeux du quartier et également des enjeux de l'ensemble de l'agglomération annemassienne.

Pour atteindre l'objectif principal du NPNRU du Perrier-Livron-Château Rouge énoncé, trois objectifs urbains prioritaires ont été identifiés:

Objectif urbain n°1 : valoriser la fonction résidentielle du quartier et retrouver la mixité sociale par la diversification de l'habitat, la qualité de ses espaces et sa perméabilité au reste de la ville et de l'agglomération annemassienne.

Objectif urbain n°2 : engager la transition économique du quartier en soutenant le développement économique et les créateurs d'entreprise,

Objectif urbain n°3 : conforter l'accès aux droits fondamentaux et aux services en développant une offre de services médicaux et culturels sur le quartier à destination des habitants du QPV et du territoire annemassien afin de renforcer la mixité fonctionnelle, l'ouverture sociale et l'attractivité du quartier.

Notons qu'à l'horizon 2024, la Ville d'Annemasse, afin de faire face à la pression démographique liée au solde naturel positif (1,1%/an) et au solde migratoire élevé, ouvrira un nouveau groupe scolaire qui sera accompagné d'une modification de la carte scolaire afin de renforcer le brassage et la mixité sociale.

La convention du **NPNRU** de l'agglomération annemassienne a été signée en date du 29 juin 2019.

Prolongation du Contrat de Ville :

A travers ce protocole d'engagement renforcé et réciproque, les différentes partenaires s'engagent, comme le prévoit la loi de finance du 28 décembre 2018, à prolonger la durée du Contrat de Ville signé en octobre 2015 jusqu'en 2022.

Cette rénovation des Contrats de Ville prend donc la forme d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque, ajouté au Contrat de Ville existant.

Le contenu du Contrat de Ville portant sur son pilotage et son mode de gouvernance, son périmètre et sa géographie prioritaire reste inchangé.

La méthodologie retenue pour la rénovation

La rénovation des Contrats de Ville propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État, pour adapter l'action publique à chaque territoire. **Il ne s'agit pas d'élaborer de nouveaux contrats mais de leur donner une nouvelle impulsion au regard des évolutions survenues depuis leur signature en 2015.**

Localement, il a été convenu de s'inscrire dans cette démarche de manière pragmatique. En effet, le **cadre stratégique et opérationnel du Contrat de Ville est exhaustif et toujours d'actualité.** Pour mémoire, il a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire à travers un diagnostic territorial, une conférence des acteurs et la mise en place de groupes de travail thématiques.

Cette rénovation est donc une opportunité pour réaffirmer l'engagement collectif des partenaires dans la mise en œuvre de ce cadre stratégique et opérationnel commun.

Toutefois, il est proposé de s'appuyer **sur l'évaluation à mi-parcours et la contribution des Conseils citoyens**, pour porter collectivement une attention particulière sur des axes de travail plus précis.

Le calendrier de la rénovation du Contrat de Ville :

Mai 2019 : Préparation du projet d'évaluation mi-parcours (version 01)

Identification, à partir de chaque objectif et projet d'action inscrit initialement dans le CV, de ce qui a été réalisé, ce qui est en cours et les ajustements ou réorientations nécessaires

4 au 28 juin 2019 : Soumission du projet d'évaluation à mi-parcours aux partenaires

14 juin 2019 : Séance de travail inter Conseils citoyens : « les 6 cartes à jouer dans votre quartier ». A l'ordre du jour : « **Que faudrait-il en priorité pour bien vivre dans votre quartier ?** » sur 6 thèmes

02 juillet 2019 : Séance de travail et de validation du contenu de l'avenant :

- . Restitution des priorités identifiées par les Conseillers citoyens
- . Elaboration, à partir de l'évaluation à mi-parcours, du cadre stratégique initial et de la contribution des Conseils citoyens, des orientations 2019-2022

Juillet 2019 : Rédaction du protocole d'engagement de la rénovation du Contrat de Ville
A partir des documents et contributions validées en Comité de pilotage

Aout-Septembre 2019 : Soumission du protocole d'engagement aux instances officielles délibérantes et aux 4 Conseils Citoyens.

Automne : Lancement de 6 rencontres thématiques « Les 6 cartes à jouer dans votre quartier » en présence des spécialistes par thématique.

❖ L'évaluation mi-parcours

L'évaluation sert à apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques afin de les améliorer. Elle offre un temps de mise en perspective et de questionnement.

L'évaluation porte autant sur les méthodes que sur les résultats. Elle peut notamment interroger :

- la pertinence des objectifs
- la cohérence des actions au regard des objectifs posés

- l'effectivité des engagements pris dans le contrat
- l'efficacité d'une action, l'impact sur les habitants
- l'efficience d'une action (rapport entre son coût et les résultats produits)
- la conduite de projet (la gouvernance, les dynamiques partenariales,)

C'est une composante essentielle de la gouvernance du contrat. Outre une fonction stratégique qui contribue à structurer la Politique de la Ville, elle est également un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers et vise à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

Concrètement, il a été décidé de réaliser une synthèse à partir des projets d'actions rédigés en 2015 dans les groupes de travail thématiques. Chaque projet d'actions fait l'objet d'une analyse et d'un état d'avancement. Ce document est joint en annexe du protocole.

La grande majorité des 133 actions sont en cours de déploiement et 10% non pas été atteintes. Il convient de repartir de cette synthèse comme feuille de route pour les 4 groupes thématiques et d'approfondir les perspectives avec les partenaires de manière à identifier les points d'amélioration, les projets à ajuster tout en portant une attention particulière aux actions non réalisées.

A cette démarche, s'ajoute les rapports annuels du Contrat de Ville présentés chaque année aux instances de délibération et aux Conseils citoyens.

❖ La contribution des Conseils Citoyens

Le renforcement de la participation des habitants au suivi des actions de la Politique de la Ville est une orientation majeure de la loi du 21 février 2014, notamment à travers la création de Conseils Citoyens au sein de chaque quartier prioritaire. Ces instances doivent avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

Les premiers Conseils Citoyens ont été lancés au moment de l'élaboration du Contrat de Ville en 2015. Ils ont donc participé au diagnostic de territoire sans pour autant pouvoir se mobiliser dans la stratégie globale en raison d'un calendrier concomitant.

Aujourd'hui, ils ont une expérience et une compréhension globale des enjeux d'un Contrat de Ville. Ils ont également une forte demande d'avoir des temps de rencontres inter Conseils Citoyens de manière à s'étayer et s'enrichir mutuellement. C'est pourquoi, il a paru nécessaire de leur donner une place de premier plan dans cette rénovation du Contrat de Ville.

Une matinée de travail entre les quatre Conseils Citoyens (Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand) a donc été organisée au sein de la démarche de la rénovation du Contrat de Ville. L'objectif était de faire remonter les attentes au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

La question posée était la suivante :

Que faudrait-il en priorité pour bien vivre dans votre quartier ?

Le contenu détaillé des travaux est présenté en annexe 1.

Poursuite et pérennisation de la dynamique engagée

La rénovation du Contrat de Ville a permis d'initier une nouvelle impulsion autour de l'évaluation mi-parcours et de la contribution des Conseils Citoyens.

Il est proposé de **poursuivre, sur la période 2019-2022, le travail entamé autour de deux axes articulés et complémentaires :**

1. Approfondissement de l'évaluation mi-parcours :

Utilisation de la synthèse détaillée en annexe du protocole comme feuille de route pour les 4 groupes thématiques et approfondissement des perspectives avec les partenaires de manière à identifier les points d'amélioration, les projets à ajuster tout en portant une attention particulière aux actions non réalisées.

2. Poursuite de la démarche « Les six cartes à jouer pour votre quartier ! » :

Organisation des rencontres **thématiques inter Conseils Citoyens** avec les partenaires compétents sur les thèmes suivants :

- . Mobilité, environnement et écologie
- . Participation et citoyenneté (Conseil citoyen)
- . Education et soutien à la parentalité
- . Emploi / Formation / orientation professionnelle
- . Tranquillité publique
- . Culture

Un des objectifs sera d'informer au mieux les Conseils Citoyens sur l'existant et de travailler collectivement sur d'éventuelles propositions. Les invitations seront adressées largement aux membres des Conseils citoyens.

La démarche sera donc pérennisée autour de ces deux axes.



3.1. Cadre d'engagement commun des partenaires :

Les membres du comité de pilotage souhaitent poursuivre leur engagement initial en maintenant le cadre stratégique et opérationnel élaboré en 2015.

Pour mémoire, ce cadre a mobilisé une diversité de partenaires à l'échelle de l'agglomération (40 structures/services représentés, soit près de 110 participants) en 2015 : les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), d'Annemasse Agglo, des quatre Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations qui ont travaillé de concert :

- lors de la Conférence des acteurs (10 décembre 2014)
- au sein de quatre groupes thématiques, menés à l'échelle de l'agglomération mais également en interne des villes en territoires prioritaires :
 - o Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé
 - o Réussite Educative, jeunesse, petite enfance et parentalité
 - o Développement économique et emploi
 - o Cadre de vie et tranquillité publique

Ce processus d'élaboration a abouti à la rédaction d'un contrat cadre qui :

- Met en lumière les enjeux prioritaires qui se dessinent pour les quartiers et les organise autour des piliers thématiques
- Présente les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du projet

Cadre stratégique et opérationnel réaffirmé (Annexe 3 du Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne)

POPULATIONS FRAGILISEES, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE			
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :	Orientation Stratégique N°4 :
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE NON RECOURS	FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES FRAGILISEES ET LEUR APPORTER UN SOUTIEN DE PROXIMITE	FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET A LA PREVENTION	ENCOURAGER LA MOBILITE DES PUBLICS ET FACILITER LEUR ACCES AUX STRUCTURES EXISTANTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Développer les réponses d'accès aux droits et lever les obstacles qui en limitent l'accès : mode garde, maîtrise du français, mobilité	2-1. Lutter contre l'isolement des publics et le repli sur soi : - Soutenir des les familles monoparentales (thème transversal) - Accompagner les personnes vieillissantes - Accompagner les jeunes en situation de précarité (thème transversal)	3-1. Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple et réactive et favoriser l'implantation de professions libérales (exercice coordonné)	4-1. Accompagner les personnes vers la mobilité : . Adapter les réponses en développant le fait d'"aller vers" les habitants dans un premier temps pour les amener à se déplacer ensuite vers les structures de droit commun
1-2. Réduire le non-recours	2-2. Proposer un accompagnement social renforcé des personnes dans leur logement en lien avec les bailleurs sociaux	3-2. Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention	4-2. Augmenter l'offre de transports (thème transversal)
1-3. Favoriser l'intégration des publics migrants et développer la médiation interculturelle	2-3. Favoriser la création du lien social, encourager l'expression de la parole des habitants et valoriser leurs compétences	3-3. Accompagnement des publics en situation d'addiction (dans et hors les murs)	4-3. Favoriser l'accès à la culture et aux sports, vecteurs de cohésion sociale
	2-4. Accompagner les personnes en situation et en risque de prostitution	3-4. Accompagner les publics en situation de souffrance psychique (dans et hors les murs)	

REUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE			
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :	Orientation Stratégique N°4 :
METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA PETITE ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE	APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX JEUNES EN SITUATION DE RUPTURE	AGIR SUR LES LEVIERS QUI CONCOURENT A L'AUTONOMIE ET A L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES	APPORTER UN SOUTIEN A LA PARENTALITE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation	2-1. Améliorer le repérage des jeunes en difficulté	3-1. Encourager l'expression de la citoyenneté des jeunes à travers : . leur participation et leur représentativité dans les instances de décision . la valorisation de projets mise en place pour et par les jeunes . l'amélioration de la connaissance des pratiques et des besoins des jeunes en les associant au démarrage des projets	4-1. Mettre en place un lieu ressource autour des questions liées à la parentalité
1-2. Améliorer la formation et l'accompagnement des professionnels en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaire	2-2. Lutter contre le décrochage et l'absentéisme	3-2. Décloisonnement des pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse	4-2. Faciliter l'accès des familles aux différents dispositifs d'accompagnement type Maison des adolescents
1-3. Préparer l'entrée dans le système scolaire en amont avec les familles	2-3. Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative	3-3. Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles	4-3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires
1-4. Promouvoir l'égalité des droits filles-garçons et favoriser la mixité filles-garçons dans les activités proposées	2-4. Travailler sur l'interface "avec l'extérieur" au sein des établissements scolaires	3-3. Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique	4-3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires
		3-4. Favoriser l'accès à la santé (Thème transversal)	4-4. Accompagner des parents dans l'apprentissage du français (Thème transversal)

EMPLOI ET DEV ECO			
Orientation Stratégique N°1 :		Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :
DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE (EMPLOI FORMATION) POUR MOBILISER LES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES		ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISE ET SOUTENIR L'INITIATIVE	TRAVAIL SUR LE POSITIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Objectifs Opérationnels :		Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Améliorer la coordination des acteurs emploi-formation et des outils EMPLOI - FORMATION	1-5. Structurer une offre de formation adaptée et accessible sur des secteurs porteurs du territoire - Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle (Type IAE) et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs - Valoriser l'apprentissage et l'alternance comme moyen d'insertion sociale et professionnelle et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs FORMATION	2-1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels et valoriser des parcours de réussite	3-1. Travailler sur la qualité de l'accueil des publics pour améliorer le lien de confiance entre les personnes et les services Accroître notre capacité à entrer en contact positivement avec tous les publics Retisser les liens de confiance : dépasser, par une mobilisation collective et des signaux positifs, les situations de défiance et/ou de blocage
1-2. Améliorer l'accueil et l'information à destination des habitants des quartiers EMPLOI			
1-3. Adapter les outils de recrutement de droit commun pour mieux cibler les publics EMPLOI	1-6. Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics (thèmes transversaux) Mobilité, apprentissage du français, modes de garde pour les familles monoparentales EMPLOI - FORMATION	2-2. Améliorer la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise pour une meilleure information du public	3-2. Redonner toute sa dimension à la charte de la diversité : déclinaison locale pratique et contraignante
1-4. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises en général et les potentialités des quartiers - Créer des liens entre les habitants et les entreprises : > "promotion de profils" pour la valorisation des publics issus des quartiers prioritaires > Accentuer la "connexion" des entreprises EMPLOI	1-7. Porter une attention particulière à destination des publics jeunes, femmes et population immigrées "	2-3. Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités éco afin de rendre le quartier plus attractif et soutenir la revitalisation économique dans des espaces de proximité (commerces, pôle de l'entrepreneuriat, brasserie du Perrier...)	3-3. Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales Favoriser l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs
	1-8. Travailler les "conditions de la réussite" : savoirs de base, réussite éducative...		

CADRE DE VIE ET TRANQUILITE PUBLIQUE		
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :
FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS	RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU RESTE DE L'AGGLOMERATION	DEPLOYER LA GESTION URBAINE ET ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers	2-1. Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers (Thème transversal) - favoriser l'accessibilité aux transports en commun - donner plus de lisibilité aux interfaces mode doux avec les centres ville et les connections inter îlot	3-1. Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités
1-2. Agir sur les co-propriétés en difficulté	2-2. Rénover les espaces publics et les équipements	3-2. Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers
1-3. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé	2-3. Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité Thème transversal	3-3. Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement
1-4. Construire de l'accession abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération	2-4. Contribuer au développement durable et rechercher une qualité environnementale	3-4. Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers
	2-5. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers Thème transversal au groupe de travail "Emploi et développement éco"	
1-5. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement (Thème transversal)	2-6. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation	

Une attention particulière portée sur des axes de travail thématiques

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville réunit en date du 02 juillet 2019 a validé la réaffirmation du cadre stratégique et opérationnel portant une attention particulière sur des axes thématiques.

Chaque année, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville lance un appel à projet destiné aux acteurs du territoire. Les dossiers reçus font l'objet d'une instruction dans le cadre des groupes de travail, du Comité Technique puis en Comité de Pilotage. Ils doivent répondre aux besoins identifiés dans le cadre stratégique et s'adresser aux habitants des quartiers réglementaires et des quartiers de veille active.

L'appel à projet annuel du Contrat de Ville s'appuiera sur l'actualisation des objectifs ci-dessous.

Les enjeux identifiés en 2015 dans et pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

POPULATIONS FRAGILISEES, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

Favoriser l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et le non recours
Favoriser l'insertion sociale des personnes fragilisées et leur apporter un soutien de proximité
Favoriser l'accès à la santé et à la prévention
Encourager la mobilité des publics et faciliter leur accès aux structures sur l'ensemble du territoire

*Ces orientations stratégiques sont toujours d'actualité. **Cependant, le comité de pilotage souhaite mettre l'accent sur les axes suivants :***

Développement des espaces de proximité et de création du lien social Encourager l'expression de la parole des habitants et de la citoyenneté * Réduire le non recours : apprentissage du français, accès aux droits et lutte contre les discriminations, illectronisme Favoriser l'accès à la culture et la médiation interculturelle* Travail sur le repérage et mobilisation des publics invisibles Lutter contre isolement et le repli sur soi Encourager la mobilité : adapter les outils en développant l'aller vers les habitants dans un premier temps pour les amener à se déplacer ensuite vers les structures de droit commun - Structurer et organiser cet "aller vers" Accès aux soins et à la santé (Renouvellement du Contrat Local de Santé) Travail sur l'offre de soins de proximité (Maison de santé Pluridisciplinaire,...) Promouvoir des actions de sensibilisation, de prévention et d'accès à la santé (développement de la médiation santé,...)
--

* *Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens*

Les enjeux locaux identifiés en 2015 dans et pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

REUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE

Mettre en place une véritable politique de réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte
Apporter un accompagnement individualisé aux jeunes en situation de rupture
Agir sur les leviers qui concourent à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes
Apporter un soutien à la parentalité

Ces orientations stratégiques sont toujours d'actualité. **Cependant, le comité de pilotage souhaite mettre l'accent sur les axes suivants :**

Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs * Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation Encourager les projets permettant de valoriser et de responsabiliser les jeunes (S'appuyer sur les ressources des jeunes) Apporter un accompagnement individualisé aux jeunes en situation de rupture Améliorer le repérage des enfants et des jeunes en difficulté Lutte contre le décrochage et l'absentéisme Encourager l'expression de la citoyenneté des enfants et des jeunes*

* Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens

Les enjeux locaux identifiés en 2015 dans et pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Définir une stratégie globale (emploi formation) pour mobiliser les publics issus des quartiers
Encourager la création d'entreprise et soutenir l'initiative
Travail sur le positionnement des services et lutte contre les discriminations

Ces orientations stratégiques sont toujours d'actualité. **Cependant, le comité de pilotage souhaite mettre l'accent sur les axes suivants :**

. Favoriser l'accès à l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville * . Accessibilité au logement pour les petits salaires * . Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics . Adapter les outils de Droit Communs pour mieux cibler les publics . Améliorer l'information à destination des habitants des quartiers . Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises et les potentialités des quartiers . Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels

* Enjeux identifiés comme prioritaires par les Conseils Citoyens

Les enjeux locaux identifiés en 2015 dans et pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels
Rendre durables et attractifs les quartiers et mieux les connecter au reste de l'agglomération
Déployer la gestion urbaine de proximité et assurer la tranquillité publique
Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité

Ces orientations stratégiques sont toujours d'actualité. **Cependant, le comité de pilotage souhaite mettre l'accent sur les axes suivants :**

Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération (mise en œuvre d'une convention d'attribution) Mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers . Tarification des transports publics (trop élevée) * . Continuité des pistes cyclables et encourager la mobilité douce (louer et garer vélos) * . Augmenter les parkings et le covoiturage en périphérie (finir le contournement Agglo) *
--

<p>Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement</p> <p>Enseigner dans les écoles les possibilités de participer au Conseil Citoyen avec leurs idées, leur réactivité ; faire le lien avec le Conseil municipal enfant et leur participation aux actions civiques et civiles *</p> <p>Plaquette de bienvenue à l'attention des habitants *</p> <p>Améliorer l'image du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> . Augmentation des espaces verts * . Lutte contre (et contrôle) des dépôts sauvages (lieux à aménager, plus de ramassage,...) * <p>Gestion urbaine de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> . Développement en matière d'utilisation de l'abattement TFPB (implication des habitants dans les diagnostics en marchant) <p>Favoriser l'accès à la Culture et à la médiation culturelle</p> <p>Contribuer au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> . Augmenter le compostage collectif (réduire le gaspillage) * <p>Promouvoir la tranquillité publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Recours à des acteurs de rue (éducateurs, gardien de nuit, brigades nocturne citoyenne) * . Lutte contre les différents trafics* . Améliorer le traitement des encombrants * <p><i>* Enjeux prioritaires Conseils Citoyens</i></p>
--

Cadre d'engagements de l'Etat et des services

Préfet de LA HAUTE-SAVOIE

Depuis 40 ans, la Politique de la Ville s'est traduite positivement dans la reconquête des quartiers populaires.

La loi du 21 février 2014 a permis de formaliser 435 contrats de ville sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble des 1514 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ces contrats déclinent localement les actions concrètes de la Politique de la Ville sur les quartiers prioritaires autour de 4 piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et les valeurs de la république et la citoyenneté.

Ils incluent également des axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité Homme-Femme.

Aujourd'hui, la Politique de la Ville se trouve confrontée à de nouveaux défis : les phénomènes de repli communautaire et confessionnel, une géographie de la pauvreté qui recouvre des réalités nouvelles et qui nécessite des modes d'intervention différenciés, l'évolution du rôle des communautés de communes, des intercommunalités, des métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

La participation effective des citoyens à l'élaboration des projets et à leur mise en place doit être mieux actée encore.

Le 14 novembre 2017, à Tourcoing, le Président de la République appelait à une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Le premier semestre 2018 a fait l'objet de vastes consultations entre l'État et les différents acteurs de la Politique de la Ville. La dynamique initiée depuis novembre devant se concrétiser en faisant du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers, un véritable engagement de la Nation associant l'État

et les grandes parties prenantes que sont les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

Le Pacte de DIJON signé le 10 juillet 2018 vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'État et des collectivités en la matière.

La méthode employée est celle de la co-construction entre les différents partenaires des contrats de ville et a permis d'actualiser le diagnostic et les objectifs des contrats.

La rénovation des contrats de ville devra mieux prendre en compte les acteurs que sont les entreprises et les associations.

Le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) : permet de donner les moyens aux entreprises de promouvoir l'activité économique et l'emploi dans les QPV. Les entreprises s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués en faveur des habitants des QPV pour reconnaître en particulier que les jeunes issus de ces quartiers sont une véritable énergie et opportunité pour la France.

Cet engagement se traduit autour de 4 axes : la découverte des métiers (accueil des stages de 3ème), la formation (accès à l'apprentissage facilité), le recrutement (emplois francs, formation au recrutement sans discrimination), les achats responsables et inclusifs (pour les entreprises implantées dans les QPV).

Les associations font vivre le lien social au quotidien. Les crédits Politique de la ville, les postes d'adultes relais ou FONJEP et les différentes aides structurantes de l'État aux associations contribuent à leur développement. L'enjeu est pour l'État de jouer un rôle de soutien et de facilitateur pour conforter les associations dans leurs actions au profit des habitants des territoires fragiles.

La durée des contrats est prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. L'année 2019 marque ainsi l'entame de la seconde moitié d'existence des contrats de ville.

La circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 décrit les modalités de mise en œuvre du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers.

Cette mobilisation s'articule en 3 objectifs :

- 1.. Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers
- 2.. Favoriser l'émancipation
- 3.. Garantir la sécurité et la dignité

Ces 3 objectifs sont déclinés en mesures concrètes regroupées en 5 programmes opérationnels et en 40 mesures prioritaires répondant aux demandes des habitants :

- A.. Sécurité et Prévention de la délinquance
- B.. Éducation et Petite enfance
- C.. Emploi et insertion professionnelle
- D.. Logement et Cadre de vie
- E.. Renforcement du lien social

L'emploi, l'activité économique, la parentalité et l'éducation font l'objet d'une attention particulière.

La dynamique de rénovation des contrats prend la forme d'un protocole d'engagement renforcé et réciproque qui est ajouté au contrat existant.

Ces avenants s'appuient sur les trois principes suivants :

Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier).

Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités.

La responsabilisation de chacun des signataires en direction des habitants des quartiers politique de la ville.

L'objectif de cette rénovation des contrats est de développer des interventions plus souples, plus rapides et plus efficaces afin d'accélérer la transformation de tous les territoires.

Mesures déclinées par l'État au niveau du département et sur le territoire de ANNEMASSE AGGLO :

Sur les 2 quartiers prioritaires :

o le quartier prioritaire **Le Perrier – Château Rouge – Le Livron** situé sur la commune d'Annemasse

o le quartier prioritaire **Le Chalet – Helvetia Park** situé sur la commune de Gaillard

Et sur les 2 quartiers en veille active :

« Près des plans » à VILLE LA GRAND et quelques lots sur AMBILLY

I.. Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers :

1) Sécurité : C'est le préalable à toute action publique efficace et toute vie sociale harmonieuse.

Extrait des 40 mesures nationales :

-PSQ (1300 policiers ou gendarmes) dans les 60 QRR (en 2020)

-185 DCPD soit 34 supplémentaires par rapport à aujourd'hui

-40 Centres de Loisirs Jeunes dirigés par des policiers soit 8 supplémentaires (en 2020)

-Actions contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants

Dans les QRR, action conjointe du Préfet et du Procureur dans le pilotage de la lutte contre les trafics. L'ensemble de ces éléments nous oblige à mettre en œuvre divers mesures de prévention et de lutte contre la délinquance.

La Haute-Savoie est le département le plus dynamique de France métropolitaine pour la croissance de sa population. Plus de 11 170 habitants rejoignent le département chaque année. D'autre part, l'attractivité économique, notamment liée à la proximité du bassin genevois, est à l'origine d'une production de richesse conséquente et d'un niveau de vie élevé des habitants.

Ces différents aspects favorisent inévitablement l'émergence et le développement de la délinquance et de la criminalité. Sur l'année 2018, 4 973 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatées, ainsi que 21 002 faits d'atteinte aux biens. Le département est particulièrement concerné par la problématique des cambriolages, et notamment par les faits de vols au sein de résidences principales ou secondaires. De plus, il est confronté à une forte problématique de trafics transfrontaliers de stupéfiants (cannabis, héroïne et cocaïne), à l'origine d'un réseau d'économie souterraine, dont les foyers d'organisation et de revente sont régulièrement localisés sur son territoire.

L'ensemble de ces problématiques est naturellement concentré au sein des QPV, raison pour laquelle les enjeux de sécurité doivent être pris en compte et faire l'objet d'une attention non seulement par le biais d'une réponse forte des forces de sécurité intérieure mais aussi et surtout pas la mise en œuvre d'actions de prévention visant à lutter contre le sentiment d'insécurité, l'entrée dans la délinquance ou encore la récidive.

Réunir régulièrement les structures de concertation locales :

Il est essentiel qu'un CLSPD/CISPD par commune ou intercommunal soit mis en œuvre. Des groupes de travail dédiés au QPV pourront également être initiés.

Un lien entre le CLSPD/CISPD et les Conseils Citoyens pourra aussi être mis en place en ce que les habitants des QPV pourront faire connaître les problématiques de sécurité auxquelles ils sont confrontés, et ainsi permettre une réponse des services municipaux et/ou de la police nationale ou de la gendarmerie.

Ainsi, l'État s'engage à accompagner ANNEMASSE AGGLO dans la réactivation du CISPD.

En complémentarité, l'État a mis en place en 2019 dans le cadre de la Sécurité du Quotidien, le GPO (Groupe Partenarial Opérationnel) mettant en lien les forces de sécurité et l'ensemble des acteurs intervenant sur la zone en coordination avec les élus locaux dans le cadre d'un échange d'information et de coordination des actions.

Contact avec la population :

Les délégués à la cohésion police population (DCPP) sont des fonctionnaires de police retraités qui exercent une mission de rapprochement police-population dans des zones définies. Le centre ville d'Annemasse bénéficie de ce dispositif.

Développer le dispositif de travail alternatif payé à la journée, dit « TAPAJ » :

TAPAJ est un dispositif d'insertion spécifique permettant aux jeunes en difficulté notamment en lien avec la toxicomanie, d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement visant à leur proposer une entrée progressive mais immédiate dans le monde du travail avec pour objectif, à plus long terme, l'élaboration d'un projet professionnel. Aussi, une déclinaison au sein des QPV serait intéressante en ce que cette action évite l'entrée dans la délinquance à des personnes sorties du système scolaire ou éloignées de l'emploi

L'État soutiendra le projet TAPAJ en cours de montage sur l'agglomération.

2) Mixité sociale :

Objectif national :

Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les QPV (loi ELAN) et Appliquer la loi SRU

- Au moins 50 % des logements sociaux attribués aux demandeurs aux revenus les plus élevés.

- Au moins 25 % des attributions de logements sociaux hors QPV en faveur des ménages les plus modestes.

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration hors QPV pour les ménages à faibles ressources et en difficultés sociales et économiques (objectif PLAI 40000 par an).

Politique de peuplement et convention d'utilité sociale :

Les lois Égalité et Citoyenneté et ELAN fixent des objectifs forts en matière de peuplement à certains EPCI dont Annemasse Agglo :

- 1/4 des attributions, suivies de baux signés, hors QPV faites à des demandeurs du 1^{er} quartile ;
- au moins 50 % des attributions en QPV faites à des demandeurs n'appartenant pas au 1^{er} quartile ;
- pour chaque réservataire, 1/4 des attributions doit l'être à des publics prioritaires.

Le respect de ces objectifs par les bailleurs et réservataires sur chaque EPCI est suivi par les services de l'Etat.

Les EPCI doivent mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) qui doit notamment élaborer un Document Cadre des Orientations en matière d'Attribution (DCOA), puis ces orientations doivent être traduites dans une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

L'objectif de ces documents est de déterminer les modalités pratiques d'atteinte des objectifs fixés par la loi en matière d'attribution et de rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'EPCI.

L'élaboration et la validation par la CIL du DCOA sont un préalable obligatoire à la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Il existe plusieurs outils permettant de faciliter à terme l'atteinte de ces objectifs :

- le développement de PLAI adapté (logement avec des loyers plus faibles que les PLAI et un accompagnement du locataire).

Une offre de LLS hors QPV à très faibles loyers est utile pour permettre le logement des demandeurs les plus modestes (1^{er} quartile). De ce point de vue, en complément de la NPL, une production de PLAI adaptés constitue un outil intéressant sur le moyen-long terme.

L'État s'engage, dans le cadre de la négociation des CUS, à demander aux bailleurs d'engager une réflexion en matière de développement d'une offre de PLAI adaptés.

- la mise en place par les bailleurs de la nouvelle politique des loyers (NPL).

Les bailleurs élaborent et négocient avec l'État et les EPCI leur Convention d'Utilité Sociale (CUS) qui fixe des objectifs en matière de peuplement et de développement de l'offre nouvelle. C'est dans le cadre de cette convention qu'ils pourront décider de mettre en œuvre la NPL. Le suivi des CUS est piloté par la DDT en lien avec la DDCS.

- Concernant la Nouvelle Politique des Loyers (NPL)

L'État s'engage à proposer des actions permettant:

- de sensibiliser Annemasse Agglo à l'importance du sujet au travers des CIL et CIA
- d'inciter les bailleurs à étudier précisément la mise en œuvre de la NPL sur leur parc afin de pouvoir la mettre en place tout début 2021

Sur Annemasse agglo, la CIL est installée et la CIA approuvée.

3) Logement et cadre de vie :

Extrait des 40 mesures nationales:

- *Nouveaux dispositifs et financements exceptionnels ANAH et ANRU pour le traitement des copropriétés dégradées.*

- *Interdiction d'acquisition et confiscation des biens immobiliers des marchands de sommeil (loi ELAN).*

- *NPNRU porté à 10 milliards d'euros de financements ANRU, soit 5 milliards d'euros supplémentaires : 1 milliard apporté par l'État ; 2 milliards par Action Logement et 2 milliards par les HLM.*

Amélioration du financement et de l'accompagnement des projets :

- *Jusqu'à 100 % de prise en charge pour les bailleurs sociaux en difficulté pour la démolition de logements sociaux (80000 logements au total).*

- *Taux de subvention augmenté de 50 à 80 % pour la transformation en logement social ou la démolition sur les copropriétés très dégradées.*

- *Majoration du financement pour la reconstruction de logements sociaux en zone tendues*

- *Relogement hors quartier facilité par la minoration de loyers.*

- *Accélérer la validation des projets, fixation de nouvelles règles de financements, procédures de validation simplifiées, délais engageant l'ANRU et les élus.*

- *Accompagnement des élus avec pragmatisme, lancement et financement des opérations consensuelles sans attendre la signature de la convention, processus d'instruction et de validation plus déconcentrés*

L'État via l'action de la DDT en matière de Politique de la Ville s'inscrit dans le cadre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain au travers :

- d'une part le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le QPV du Perrier. C'est le seul QPV du département bénéficiant du NPNRU en priorité nationale.
- et d'autre part, les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

En outre, au titre de ses autres missions, la DDT est également impliquée sur des actions en lien direct ou indirect avec les QPV (en tant que délégation locale de l'ANAH, la tutelle des bailleurs et le suivi de conventions d'utilité sociale et gestionnaire des aides à la pierre).

NPNRU sur le QPV du « Château-Rouge-Perrier-Livron » :

Conformément au protocole de préfiguration signé le 27 janvier 2017, plusieurs études ont été menées courant 2017 et 2018 afin de préciser le projet de renouvellement urbain sur le quartier. Ce projet a été présenté au comité d'engagement de l'ANRU le 4 octobre 2018. Celui-ci a donné son accord sur la quasi-totalité du projet.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée le 29 juin 2019.

Le projet porte sur des investissements à hauteur de 77M€ dont près de 25M€ de concours financiers de l'ANRU.

Il va notamment permettre :

- la démolition de 140 LLS sur Château-rouge et la création en lieu et place d'un éco quartier
- la réhabilitation de 539 LLS sur les secteurs Gauguin et Ferré
- l'amélioration des espaces publics de ces 2 îlots
- la création ou la réhabilitation de nombreux équipements publics et service (tiers lieu la « bulle », l'école des Hutins, le gymnase des Hutins, maison de santé, pole de l'entrepreneuriat, plaine des sports du Perrier)

Abattement TFPB :

Les 2 QPV font l'objet de 4 conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) pour un montant total d'abattement de 199 560 € annuel.

Ces conventions signées portaient initialement sur la période 2016-2018. Or, la loi de finances 2016 a modifié l'article 1388 bis du CGI qui prévoit que, pour bénéficier de l'abattement de la TFPB, il est nécessaire de signer une convention portant sur la période 2016-2020. De ce fait, les conventions ont toutes fait l'objet d'avenants signés en 2017 et 2018 pour couvrir la durée du contrat de ville, soit jusqu'en 2020.

Un avenant complémentaire sera établi jusqu'en 2022.

Les diagnostics en marchant ont été actualisés en 2017 sur Gaillard et Annemasse.

D'une manière générale, les bailleurs ont mis en œuvre les actions prévues, qui, dans la plupart des cas, excèdent le montant d'abattement dont ils bénéficient.

L'État s'engage à accompagner les municipalités et les bailleurs dans la continuation des diagnostics en marchant sur les QPV.

Intervention sur les copropriétés en QPV au titre de l'ANAH :

Copropriété Les Roseaux sur le secteur Gauguin :

« Les Roseaux », seule copropriété privée de l'îlot Gauguin comporte 54 logements.

Des travaux de rénovation énergétique envisagés sont éligibles au dispositif « Habiter Mieux en copropriété ».

Montant des travaux communiqués par Urbanis : 717 000 €
Subvention Anah estimée à 252 000 €.

Association des habitants et des forces de l'ordre aux opérations de renouvellement urbain :

L'État rappelle l'importance dans les opérations de renouvellement urbain :

- d'une part d'associer des habitants dans la définition et la mise en œuvre des différentes opérations prévues ;
- d'autre part d'associer les forces de l'ordre (gendarmerie ou police nationale, police municipale) dans la conception de ces opérations.

4) Solidarité :

Extrait des 40 mesures nationales:

- *Doubler le nombre de maisons et centres de santé dans les QPV (objectif : 84 maisons de santé et 418 centres de santé en 2022)*

- *Développer les équipements sportifs dans les QPV les plus carencés (9 millions d'euros pour les QPV financés par le CNDS)*

Engagements ARS :

- Soutenir le développement des maisons de santé, y compris dans les Quartiers Politiques de la Ville.
- Favoriser la mise en place de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CTPS) sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir les projets innovants favorisant l'accès aux soins.

Plus particulièrement dans les zones d'interventions prioritaires et dans les zones d'actions complémentaires.

« Concernant l'offre de soins ambulatoire, entre 2013 et 2019, 20 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ont été accompagnées par l'ARS Auvergne Rhône Alpes sur le département de Haute Savoie.

Aujourd'hui, deux projets de santé de MSP sont validés sur les QPV de Gaillard et Annemasse (quartier du Perrier).

Concernant la prévention, des actions locales de prévention ont été développées dans les quartiers politiques la ville notamment par le financement de postes de médiateurs santé en 2018, ces postes seront reconduits jusqu'en 2022 et font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Annemasse Agglo a accompagné l'association ARIES dans la réponse à l'appel à candidature lancé par l'ARS Auvergne Rhône Alpes sur ce dispositif.

L'ARS Auvergne Rhône Alpes accompagne l'ensemble des QPV pour la construction d'un Contrat Local de Santé.

L'ARS Auvergne Rhône Alpes continuera à considérer le développement de l'offre de soins et d'actions de prévention dans les QPV, comme une priorité au regard des orientations stratégiques du Programme Régional de Santé (PRS) 2018-2028, notamment au travers du Plan Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes en situation de précarité (PRAPS) 2018-2023.

Le PRAPS 2018-2023 prévoit d'améliorer l'accès à la santé et le parcours de santé des personnes en situation de précarité, répondant ainsi aux préoccupations de la politique de la ville. »

Volet Sport et QPV :

L'année 2019 sera marquée par la création de l'Agence Nationale du Sport qui se substituera au CNDS.

Les efforts vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de la pratique sportive sont maintenus. Les résultats des quatre années d'application de la réforme des équipements votée en 2014 ont en effet démontré la pertinence du ciblage territorial opéré et la nécessité d'accentuer encore l'effort sur les territoires les plus carencés.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'administration a souhaité poursuivre en 2019 la réforme en maintenant les critères d'éligibilité géographiques retenus. Ainsi, en 2019, l'accent sera mis sur 60 quartiers de la politique de la ville (QPV) identifiés comme ultra carencés en équipements sportifs et sur 40 QPV dont la population est la plus éloignée des équipements sportifs en termes de temps d'accès à pied (issus des travaux menés par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV - CGET)).

Ces 100 QPV feront l'objet d'une attention particulière et d'un traitement prioritaire.

Le quartier prioritaire « **Le Chalet – Helvetia Park** » situé sur la commune de Gaillard fait partie de ces priorités.

La circulaire interministérielle du 19 avril 2019 « *Sports-Villes-Inclusion* » « *inscrit pour la première fois le sport à des fins d'inclusion sociale dans les contrats de ville* ». Chaque Contrat de Ville doit comprendre désormais un volet intitulé « *action sportive à vocation d'inclusion sociale et territoriale* ».

Dans le cadre de ces contrats de ville, la circulaire indique que les acteurs socio-sportifs ainsi que ceux du mouvement sportif peuvent notamment mettre en œuvre « *ces actions pour l'inclusion par le sport* », qui « *se distinguent d'une activité sportive « de droit commun » à vocation récréative ou compétitive, car elles comportent toutes une finalité supplémentaire, partie intégrante du projet* ».

L'État s'engage à encourager l'activité sportive « *révélatrice de talents* », « *porteuse de valeurs* » et « *projet de territoire* ». « *L'inscription volontariste du sport sur un territoire peut permettre de mobiliser les jeunes publics dans une dynamique d'insertion et/ou de citoyenneté au sein et avec les acteurs de différentes institutions (l'école, l'entreprise...).* Le sport peut ainsi favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs d'un territoire autour de projets partagés ».

L'État, via l'Agence nationale du sport, accompagnera les *collectivités à la nécessité de prévoir l'implantation d'équipements sportifs en accès libre, ouverts ou réservés afin qu'ils répondent à l'ensemble des besoins* ».

Ainsi, le soutien de l'Etat au développement du sport pour tous vise à :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique,
- Développer l'emploi sportif qualifié,

En complément de ces priorités, le soutien à l'apprentissage de la natation fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministère des sports.

Le volet sport nécessitera d'être renforcé dans l'ensemble des contrats de ville.

5) Mobilité :

Extrait des 40 mesures nationales:

- Développer les auto-écoles associatives et autoriser « le permis à 1 euro » pour ces dispositifs.
- Apprentissage du code de la route et de la conduite pour les jeunes des QPV notamment inscrit sur la Garantie Jeunes (simulateurs de conduite dans les missions locales)

6) Autres initiatives :

Extrait des 40 mesures nationales:

- Ouvrir les bibliothèques le dimanche dans les villes volontaires.
- Développer les MSAP (Maisons de services au public) dans les quartiers.
- Déployer le Service sanitaire des étudiants en santé.

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

La circulaire du Premier Ministre en date du 1^{er} juillet 2019 précise que :

Le réseau France Services poursuit 3 objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents-les Maisons France Services ou de services itinérants, les Bus France Services.
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement dans un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet.
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Cette nouvelle ambition s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des MSAP qui obtiendront le label France Services à la stricte condition qu'elles respectent les nouvelles exigences de qualité de services-ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers de la Politique de la Ville.

II.. Favoriser l'émancipation :

Donner plus à ceux qui ont besoin de plus, favoriser le mérite et le travail, faire bénéficier les habitants des quartiers de la croissance qui repart.

1) Éducation et petite enfance :

Extrait des 40 mesures nationales :

- Bonus de 1000 euros aux communes par place de crèche créée dans les quartiers.
- Expérimentation des « cités éducatives » dans certains quartiers : dans 60 quartiers sans mixité sociale : mettre en place d'une stratégie d'amélioration des conditions d'éducation (petite enfance, santé et action sociale, péri et extra scolaire, PRE) et garantir la continuité éducative par l'implication de tous (parents, enseignants, éducateurs...).
- Aide aux communes dans 60 quartiers pour la création de poste d'ATSEM dans les écoles maternelles
- Augmentation de la prime des enseignants en REP+
- Tous les CP et CE1 en REP et REP+, à horizon 2019, seront dédoublés
- Plateforme « monstagedetroisième.fr » proposera des stages portés par des entreprises et les services de l'état, dès la rentrée 2018, aux collégiens de REP+ (soit 30000 stages proposés). Elle orientera les autres.
- Instruction obligatoire à 3 ans à compter de 2019
- Développement de « Plan Mercredi » : L'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux en cohérence avec les enseignements scolaires.
- Consolidation des stages de réussite au moment du passage au collège pour les élèves en difficulté scolaire. Stages gratuits de remise à niveau durant les vacances scolaires animés par des enseignants volontaires rémunérés en heure sup.

- *Poursuite du déploiement de « Devoirs faits » : chaque collégien peut bénéficier d'un temps d'étude accompagné pour réaliser ses devoirs.*

- Finaliser le déploiement des plans mercredis dans les QPV :

L'ensemble des communes signataires du contrat de ville disposera d'un PEdT labélisé plan mercredi fin 2019. La DDCS poursuivra son engagement dans l'accompagnement des politiques éducatives conduites par Annemasse, Ambilly, Gaillard, Ville la Grand. Il s'agira notamment de continuer à participer aux instances techniques et de pilotage et de répondre aux sollicitations pour accompagner un projet.

Enfin, la DDCS s'attache à apporter un regard sur l'articulation des politiques éducatives et à favoriser la mise en place de nouveaux dispositifs lorsqu'ils répondent aux besoins du territoire.

Développer la qualité des PRE et accompagner leurs évaluations :

Accompagnement technique et financier des PRE d'Annemasse et de Gaillard.

Différents moyens pouvant être mobilisés pour soutenir ce dispositif :

- crédits spécifiques, adultes relais, présence renforcée au regard des problématiques émergentes.

L'engagement de l'Etat en soutien au PRE d'Annemasse et de Gaillard a été maintenu.

Actions menées et coordonnées par l'IEN 1er degré au sein des quartiers prioritaires dans l'agglomération d'Annemasse :

Voici les points essentiels en lien avec les écoles en éducation prioritaire situées dans les communes de Gaillard et Annemasse :

Quartier relevant de la politique de la ville : Le chalet – Helvetia Park à Gaillard
Les écoles en REP à Gaillard sont : écoles primaires Le Salève et Le Châtelet

Quartier relevant de la politique de la ville : Le Perrier – Château Rouge - Livron => école élémentaire Bois-Livron

Les écoles en REP jouxtant le QPV d'Annemasse sont les écoles maternelles et élémentaires La fontaine et Les Hutins.

Dédoublage, pour l'ensemble des écoles REP, des classes de CP pour cette année scolaire et des classes de CE1 pour la rentrée 2019

Des effectifs limités à 14 élèves par classe par la création de 8 classes supplémentaires de CP à Annemasse et 3 à Gaillard pour cette rentrée pour un total de 22 classes. Création de 8 classes de CE1 supplémentaires à Annemasse et 3 à Gaillard pour la rentrée 2019.

Effectifs limités à une moyenne de 25 élèves par classe pour les classes hors CP et CE1 des écoles en REP et adjonction de moyens pédagogiques supplémentaires pour l'aide au pilotage pédagogique.

À l'exception des écoles maternelles, tous les directeurs des écoles des quartiers Politique de la Ville sont totalement déchargés de classe. L'école élémentaire La fontaine est doté d'un demi-poste pour l'aide au pilotage pédagogique (Fonction Pédagogique Exceptionnelle FPEX).

Création à la rentrée 2019 d'un demi-poste d'enseignant à l'école des Hutins pour l'aide au pilotage pédagogique FPEX.

Un poste est positionné en réserve pour la commune d'Annemasse afin de prévenir les éventuelles hausses avant la rentrée scolaire.

École inclusive répondant aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers :

Un total de 6 ULIS école dont 5 sur les écoles REP de la circonscription et une 6e ULIS à l'école Jean Mermoz à Annemasse (hors-REP).

Pour l'accueil des élèves allophones arrivants sur les 4,5 ETP : un ETP est utilisé pour les trois écoles en REP d'Annemasse et un mi-temps pour celles de Gaillard.

En 2019 :

- Création d'un ½ poste UPE2A à l'école Bois-Livron à Annemasse
- Redéploiement des postes UPE2A qui permettra d'avoir un temps plein équitablement réparti entre les écoles élémentaires de La fontaine et des Hutins à Annemasse et d'avoir un mi-temps pour l'école du Salève à Gaillard.

Deux dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (TPS) :

- À Annemasse : EM La fontaine (16 élèves en septembre 18 et jusqu'à 16 élèves en mars 19 (11 prévus))
- À Gaillard : EP du Salève 15 élèves en septembre 2018 et jusqu'à 15 élèves en mars 19 (10 prévus))

Partenariat avec les communes d'Annemasse et Gaillard pour les commissions de repérage des élèves.

Parcours de réussite éducative

Partenariat entre l'éducation nationale et les communes dans le cadre des parcours de réussite éducative des communes de Gaillard et Annemasse.

Mise en place d'actions périscolaires (Coup de pouce clé, aide aux devoirs...) et soutien familial (accompagnement des familles pour la scolarisation, préparation à la rentrée, aide au repérage du décrochage scolaire...)

Mise en place d'un poste d'assistante éducative par la mairie d'Annemasse qui travaille en lien étroit avec les écoles pour le suivi d'absentéisme, l'aide aux familles dans les demandes d'accès à des places spécialisées pour les propositions d'orientation, l'accompagnement à la parentalité...

Accès à la culture

Dans le cadre du PEDT, tous les élèves sont accompagnés à travers divers parcours mettant en partenariat les communes et les écoles :

Parcours santé et sportif (natation et ski), culturel (dans le cadre des PEAC des écoles), travail autour de la citoyenneté « Vivre ensemble et faire ensemble ».

État du développement de la pratique musicale en formation orchestrale autour de 2 structures :

« DEMOS » et « ORCHESTRE A L'ÉCOLE » dans le département de la Haute Savoie :

- Aucun dispositif DEMOS n'existe en Haute Savoie
- Dispositifs Orchestre A l'Ecole (OAE) :

2) Emploi et insertion professionnelle :

Extrait des 40 mesures nationales :

- Dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences :

- Investissement de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée (objectifs : 150000 jeunes et 150000 chômeurs de longue durée d'ici 2022). Pour les jeunes des quartiers : renforcement de la Garantie Jeune, E2C et EPIDE.

Quartiers politique de la ville	ÉTAT DES LIEUX	PERSPECTIVES		OBSERVATIONS
	OAE en cours sur la commune	Installations d'OAE	Collège de secteur si OAE inter degré	
ANNEMASSE : le Perrier/ Château Rouge/ Livron	non	L'EN favoriserait l'implantation d'un OAE sur l'école de La Fontaine.	Collège Michel Servet	- École de musique partenaire solide. - Enseignants mobilisés sur la question de l'enseignement musical. - Professeur d'éducation musicale du second degré moteur.

- Lancement de l'appel à projet « 100 % inclusion » : 40 milliards d'euros pour les expérimentations de formations à destination des moins qualifiés notamment dans les quartiers en difficulté.

- Repérage, formation et accompagnement des personnes souffrant d'illettrisme et d'illectronisme

- Emplois francs proposés aux demandeurs d'emploi dans les QPV sans condition d'âge ou de qualification se concrétisant par une prime à l'embauche versée à l'employeur (5000 euros par an pendant 3 ans pour un CDI, 2500 euros par an pendant 2 ans pour un CDD).

- Accompagnement de 100 000 jeunes de quartiers dans leur insertion professionnelle en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat.

- Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers ; programme « L'entrepreneuriat pour tous » ; soutien aux créateurs d'entreprises issus de quartiers. Bpifrance intègre l'agence France entrepreneurs.

- Créer des clauses sociales spécifiques introduites dans les appels d'offres pour les chantiers des JO de 2024 réservées à des personnes éloignées de l'emploi.

- Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35000 jeunes en 2022. Atteindre 10 % des contrats d'apprentissage pour les jeunes des quartiers contre 5 % aujourd'hui. Mise en place de dispositifs « prépa apprentissage » et mobilisation des employeurs (PAQTE)

Mise en œuvre des priorités et des outils de droit commun de la DIRECCTE et du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale jeunes, Cap emploi), à savoir :

- Déployer le **Plan d'investissement dans les compétences** (PIC) au bénéfice notamment des résidents QPV. Ce plan vise à former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail. Il pourra notamment permettre de mobiliser des moyens pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme

- Mobiliser les **Parcours emploi compétences** qui prévoient un taux d'aide bonifié à l'employeur quand le contrat est au bénéfice d'un résident QPV
- Soutenir les **Structures de l'insertion par l'activité économique** qui embauchent des résidents des QPV et qui contribuent au développement local et favoriser la création d'une entreprise d'insertion sur le territoire d'Annemasse Agglo
- Déployer les **dispositifs de l'Etat mis en œuvre par la Mission locale jeunes** (Garantie jeunes, PACEA, parrainage) qui doivent cibler en priorité les publics QPV
- Mettre en place les **Emplois francs** à partir de 2020 sur la Haute-Savoie ; ces emplois ciblent exclusivement les demandeurs d'emploi résidents dans les QPV
- Contribuer à la création d'une **Ecole de la 2^{ème} chance** sur l'agglomération annemassienne
- Promouvoir le recours aux **clauses sociales** dans les opérations ANRU (obligatoires) et dans les marchés des collectivités territoriales concernées et des bailleurs sociaux. Ces clauses doivent permettre des parcours qualifiants débouchant sur la signature de contrats de travail et doivent davantage bénéficier aux femmes
- Développer l'**alternance** pour les publics QPV en mobilisant les entreprises dans le cadre du PAQTE et des engagements nationaux (ex : celui de la fédération du bâtiment)
- Mettre en œuvre le **PAQTE** (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et la démarche **Entreprises inclusives** sur le Genevois afin de favoriser l'accès à l'emploi des habitants des QPV
- Soutenir le **Citéslab** afin de développer et sécuriser la création d'entreprises des habitants des QPV

L'État sera particulièrement sensible aux actions permettant de lever les « freins concrets » d'accès ou de retour à l'emploi (aide à la mobilité, à la garde d'enfants...).

III. Garantir la sécurité et la dignité :

Dans ces territoires plus qu'ailleurs, l'État doit assurer ses fonctions régaliennes, faciliter les projets locaux et être intransigeant avec les comportements discriminants. L'État s'appuiera sur tous les acteurs de terrain qui bâtissent le lien social.

La DDCS assure le suivi des crédits spécifiques de la politique de la ville et mobilise prioritairement différents dispositifs et crédits de droit commun notamment dans le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative.

Les services s'attachent à ce qu'un regard global soit porté sur les politiques éducatives et a ainsi accompagné les collectivités dans l'émergence de projets et d'actions nouvelles mobilisant du droit commun et permettant d'apporter une réponse à des besoins locaux.

Les services s'investissent notamment par un accompagnement de proximité visant à ce que l'ensemble des politiques publiques de l'État soient mobilisées de manière réactive au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville. A ce titre la DDCS poursuivra son soutien aux projets d'animation de la vie sociale.

La DDCS soutient les acteurs lors des appels à projets politique de la ville, de jeunesse et relayer les appels à projets nationaux et régionaux (FDVA, ANS/CNDS...) notamment auprès des territoires carencés

Les appels à projets de ces différentes politiques publiques sont largement diffusés auprès des acteurs du territoire. Ces financements de l'État contribuent notamment à réduire les inégalités territoriales et bénéficient donc tout particulièrement aux contrats de ville.

Déployer les nouveaux postes FONJEP et les adultes relais :

Dans le cadre de l'appel à projet commun jeunesse et politique de la ville, la DDCS a souhaité identifier des projets pouvant bénéficier d'un soutien dans le cadre du FONJEP ou des adultes relais.

Ainsi, l'État déploiera les nouveaux postes FONJEP et adultes relais sur le département dans le cadre du soutien aux associations,

Développer un service civique pour tous en veillant à la qualité des missions :

Les contrats de ville signés en 2015 comportaient tous une priorité sur l'offre de missions dans les territoires de la politique de la ville. Aujourd'hui, après une montée en charge importante de ce dispositif, une attention particulière doit être portée sur l'accès de tous à ces missions et sur la qualité de l'offre.

L'État accompagnera également le développement des centres sociaux et espaces de vie sociale.

-Accompagnement des acteurs éducatifs locaux :

La DDCS accompagner les actions mobilisant des partenaires éducatifs du territoire (services jeunesse, associations, missions locales, établissements scolaires)

Outre l'accompagnement technique mis en place sur les communes disposant d'un QPV, les actions éducatives des territoires de veille active (Ambilly, Ville la Grand) continueront d'être soutenues sur des crédits de droit commun).

1) Prévention des discriminations :

Extrait des 40 mesures nationales :

- Une opération de testing sera lancée sur les embauches de 40 entreprises par an jusqu'en 2020. Concernant l'emploi public ; mise en place de la démarche de labellisation « Egalité-Diversité ».

Chaque année, des faits de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et d'agressions homophobes sont recensés sur le département. Les QPV ne sont pas épargnés par ce phénomène.

Le plan départemental adopté en 2016 prévoit que chaque Contrat de Ville inscrive la lutte contre le racisme et l'antisémitisme comme un objectif prioritaire.

C'est dans ce cadre que les actions suivantes doivent être développées localement au sein de chaque QPV en lien avec les municipalités :

- les formations à la citoyenneté et/ou à la diversité des acteurs de terrains
- la réalisation de semaine ou de temps forts dédiés à la problématique en lien avec les MJC ou les associations locales : expositions, conférence, concerts, réalisation de fresque etc.

2) Prévention de la radicalisation :

Extrait des 40 mesures nationales :

- Généralisation des plans d'action locaux de prévention de la radicalisation en annexe des contrats de ville: co-construction avec les maires d'actions d'accompagnement de jeunes, de soutien à la parentalité, de renforcement de l'esprit critique.

La prévention de la radicalisation appelle à une large mobilisation des acteurs de proximité et en premier lieu desquels les communes et les intercommunalités.

Pour ce faire, les collectivités territoriales doivent structurer une démarche locale de détection, de signalement et d'émergence d'actions de prévention, conformément à la mesure 21 du Plan

gouvernemental de prévention de la radicalisation en constituant un groupe de travail opérationnel coordonné par la commune et/ou l'intercommunalité notamment dans le cadre du CLSPD-CISPD, afin de favoriser l'interconnaissance, la détection et le signalement ainsi que le repérage et l'émergence d'actions collectives.

En matière de prévention de la radicalisation des actions doivent être initiées en lien avec les services de l'éducation nationale et la référente départementale radicalisation telles que l'organisation :

- de conférence en matière de contre-discours, sur les faits religieux, etc.
- de pièces de théâtre

En résumé et en transversalité, l'État soutiendra dans le cadre de cet avenant toutes les démarches locales visant à :

- installer une démarche participative des habitants dans le cadre de la politique de la ville, notamment en accompagnement du programme de rénovation du bâti.
- prendre en compte l'illettrisme et l'illectronisme en QPV
- soutenir la parentalité
- lutter pour l'égalité Homme / Femme et contre toutes les discriminations

Rencontre Inter Conseils citoyens du 14 juin 2019

« Les six cartes à jouer pour votre quartier ! »



Matinée de travail en présence des Conseils Citoyens d'Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la Grand

Participants :

16 conseillers citoyens

5 animateurs (équipes Politique de la Ville)

Objectif de cette rencontre : Pour mémoire, les Contrats de Ville sont prolongés jusqu'en 2022 et dans ce cadre, les partenaires se mobilisent collectivement pour revisiter les objectifs de départ avec réajustements possibles. Cette rencontre est donc une occasion pour les habitants de faire remonter auprès des partenaires leurs priorités.

Préparation de la contribution des conseillers citoyens à la rénovation du Contrat de Ville qui sera restituée au comité de pilotage Contrat de Ville du 02 juillet 2019.

A l'ordre du jour : Que faudrait-il en priorité pour bien vivre dans votre quartier ?

Mobilité, environnement et écologie

Les enjeux et difficultés :

Discontinuité en piste cyclable
 Manque de parking à vélo
 Attention aux piétons (aménagements, manque de sécurité...)
 Location de vélo (peu et difficulté d'utilisation et manque d'information)
 Non respect des limitations et règles de vie commune
 Coût élevé des transports
 TAC (rien pour les retraités)
 Incivilités (Encombrants, dépôts sauvages et mégots)
 Déjections canines
 Circulation compliquée en centre ville
 Circulation des trottinettes électriques (attention vis-à-vis des piétons)
 Gaspillage alimentaire
 Eclairages publics défaillants, lieux fermés entourés de poubelles et sans lumière (VLG)
 Voitures tampons
 Mettre les poubelles dans lieu défini et caché
 Problème de définitions des institutions sur leur responsabilité (quels exemples montrent-ils ?)

Quelles mesures favoriseraient selon vous la mobilité et le développement durable dans votre quartier ?

Propositions	Evaluation priorité *		
Baisser le prix des transports publics - aller vers la gratuité			7
Plus de jardins collectifs et d'espaces verts, replanter les arbres, récupérer l'eau de pluie, quid des animaux, insectes			5
Contrôle des dépôts sauvages : lieux à aménager, recyclage, plus de ramassages et de déchetteries			4
Mettre les pistes cyclables en continu ; louer et garer les vélos		3	
Plus de compostage collectif : objectif réduire le gaspillage (déchets verts, humides, alimentaires), il faut organiser et trier davantage, en plus du ramassage		3	
Parkings et covoiturage en périphérie, finir le contournement de l'agglomération		3	
Avec les bailleurs, faire des locaux vélos - grands et fermés- , des locaux poussettes et des locaux poubelles (à augmenter) ; donner la clé aux utilisateurs (autonomiser)		2	
Sécuriser et augmenter les voies piétonnes	1		
Canisettes et cendriers partout			

*Les chiffres correspondent aux nombres de votes des participants sur les thèmes prioritaires

Participation et citoyenneté (Conseil citoyen)

Les enjeux et difficultés :

Pas de local dédié au Conseil citoyen
 Pas de financement propre
 Désintérêt de la jeunesse (comment mobiliser les jeunes ?)
 Manque de confiance dans les institutions
 Confusion entre Conseillers citoyens et élus
 Manque de responsabilité (autonomiser)
 Sur les petits quartiers, le conseil citoyen risque d'être stigmatisé (l'ouvrir à l'échelle de la ville)
 Difficulté d'intéresser les habitants au Conseil citoyen
 Il faut plus de temps mais garder assez de force pour ne pas s'épuiser
 Manque d'information (les citoyens ne savent pas à qui s'adresser, ne se sentent pas écoutés)

Quelles mesures favoriseraient selon vous la participation des habitants et la citoyenneté dans votre quartier ?

Propositions	Evaluation priorité *		
Enseigner dans les écoles les possibilités de participer au Conseil Citoyen avec leurs idées, leur réactivité ; faire le lien avec le Conseil municipal enfant et leur participation aux actions civiques et civiles			3
Plaquette de bienvenue : quelles associations, ou ils peuvent recourir et s'intéresser			3
Ne pas hésiter à solliciter la Mairie pour avoir un élu de référence, 1 technicien repéré et mettre en place des rencontres, réunions de travail		2	
Local indépendant		2	
Responsabiliser les habitants dans le suivi des actions	1		
Faire la promotion des réalisations, co-construites : Médiatiser	1		
Stands sur les marchés			
Meilleur statut, plus solide, plus clair (pour les Conseils citoyens)			
Meilleure communication			
Communication y compris entre les 4 Conseils citoyens			
Aller vers			
Participation des habitants à des projets concrets			
Pour éviter la stigmatisation, la lassitude, le désintérêt des élus : ouvrir et faire rayonner l'action et les réflexions du cc au reste de la ville. Au moins respecter, valoriser dire dans les journaux ce que fait le cc. Ex : 1 mot dans les boites aux lettres, réseaux sociaux : « Grâce à vous, les arbres ont été coupés »			
Monter le cc en association, dissocier le cc de la Mairie, avec une gouvernance partagée			
Continuité de l'action avec l'association « passage » pour les ados			
Projets, actions portées par les jeunes et les accompagner			
Ex : film « les milles oiseaux » court métrage → diffusion du film, explication du travail en amont et valoriser les jeunes qui ont fait le travail			

*Les chiffres correspondent aux nombres de votes des participants sur les thèmes prioritaires

Education et soutien parentalité

Les enjeux et difficultés :

Certains parents sont dans une posture de consommation d'un service par rapport à l'école (plutôt qu'acteurs)

Certains parents souhaitent la réussite de leurs enfants mais n'ont pas toujours les moyens de les accompagner (langue,...)

Difficulté d'accès à l'information concernant l'offre d'apprentissage du français

Quelles mesures selon vous favoriseraient la réussite scolaire et le soutien à la parentalité dans votre quartier ?

Propositions	Niveau de priorité *		
Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur			6
Plus de pratiques artistiques, accès à la culture mélangeant parents et enfants (en mélangeant les cultures)		2	
Faire venir les parents dans l'école	1		
Bénévolat pour soutien scolaire	1		
Favoriser les classes à horaire aménagées (CHAM) sur l'agglomération (musique, théâtre...)	1		
Multiplier les événements culturels : FAIRE ensemble			

Mini ateliers conférence interactifs avec parents et enfants et professionnels pour donner confiance aux parents			
Valoriser l'éducation aux yeux des parents			
Améliorer le repérage à l'école des enfants en difficulté DYS (Dyslexie, Dyspraxie...) Lien entre école et spécialistes de Santé			
Accueil et aide aux primo arrivant dans les démarches administrative/ accès informatique			
Meilleure prise en compte de la cellule familiale dans projets éducatifs			
Aider les classes d'enfants non francophones			

*Les chiffres correspondent aux nombres de votes des participants sur les thèmes prioritaires

Emploi / Formation / orientation Professionnelle

Les enjeux et difficultés :

Beaucoup de jeunes qui ne font rien et n'ont pas de motivation pour se former
Pas de choses motivantes pour les personnes sans emploi
Communication
Difficulté pour les non diplômés
Conseillers d'orientations pas adaptés
Argent facile
Stigmatisation des jeunes
Orientation liée à la situation sociale
Les horaires de travail
Problème de valorisation du travail (bas salaire, fiscalité élevée, manque de reconnaissance matérielle et humaine)
Difficultés contrats de travail
Complexité administrative au travail
Discriminations
Le pouvoir des lobbies (dictature économique)
Pouvoir des promoteurs immobiliers (pris des terrains)
Nécessité de parler anglais et de maîtriser l'informatique...

Quelles mesures selon vous favoriseraient l'accès à l'emploi, à la formation ou à l'installation de structures pourvoyeuses d'emplois dans votre quartier ?

Propositions	Niveau de priorité *		
Favoriser l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville			4
Accessibilité au logement pour les petits salaires			3
Revaloriser la formation technique		2	
Aide à la création d'entreprise et suivi long terme		2	
Dépénaliser les drogues douces		2	
Besoin de service public (suppression de l'emploi public)		2	
Panneaux dans les quartiers sur offres d'emploi	1		
Parrainages entre jeunes (anciens et jeunes et retraités)	1		
Multiplier les contacts artisans, entreprises avec collégiens et lycéens			
Déplacement Pôle emploi dans quartiers			
Obtenir des autorisations pour que les Conseils Citoyens puissent accompagner les jeunes en entreprise			
Un travail partenarial entre Conseils Citoyens et conseiller d'orientation			
Atelier participatifs			
Ajouter dans programme scolaire des visites d'entreprises			
Valoriser capacités des jeunes au sein des entreprises			
Donner la chance aux personnes de développer leurs idées et leur donner les moyens			
Pôle entrepreneuriat (à développer)			
Enseigner le code du travail, revaloriser les petits salaires			
Dénoncer et punir les abus (esclavage moderne)			
Favoriser les petites entreprises			

Tranquillité publique

Les enjeux et difficultés :

Présence de Trafics
 Nuisances sonores (véhicules, mobylettes,...)
 Problème d'éclairage public
 Manque d'implication des bailleurs sociaux
 Manque de civisme de certains habitants (circulation, bruit, propreté, non respect)
 Manque de confiance envers les décideurs, les bailleurs,...
 Quel pouvoir d'agir ? (prendre part aux décisions)
 Problèmes d'intercompréhension (langue, multiculturalismes,...)
 Manque de communication sur ce qui se fait, les règles de vie en société pour prévenir les conflits
 Individualisme et communautarisme

Quelles mesures amélioreraient selon vous le cadre de vie et la tranquillité publique dans votre quartier ?

Propositions	Evaluation priorité*		
Recours à des acteurs de rue : Educateurs, Gardiens de nuit, « brigades nocturnes citoyennes », Concierge			5
Améliorer le ramassage périodique des encombrants			4
Lutter contre les dépôts sauvages		3	
Lutter contre les différents trafics		3	
Concertations, informations collectives - Affichage, meilleure communication publique - Organiser des séances de débats publics pour réfléchir collectivement aux meilleures solutions à proposer	1		
Solutions juridiques ? Ouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis	1		
Organiser des gratifierias			
Actions de répression : sanctions plus sévères, mesures éducatives, TIG			
Actions de prévention : dans les écoles, grâce à des éducateurs, sensibiliser les parents			
Mesures punitives			
Améliorer l'aménagement public avec des zones de dépôts spécifiques			
Améliorer l'éclairage public : Détecteurs, éclairage intermittent			

*Les chiffres correspondent aux nombres de votes des participants sur les thèmes prioritaires

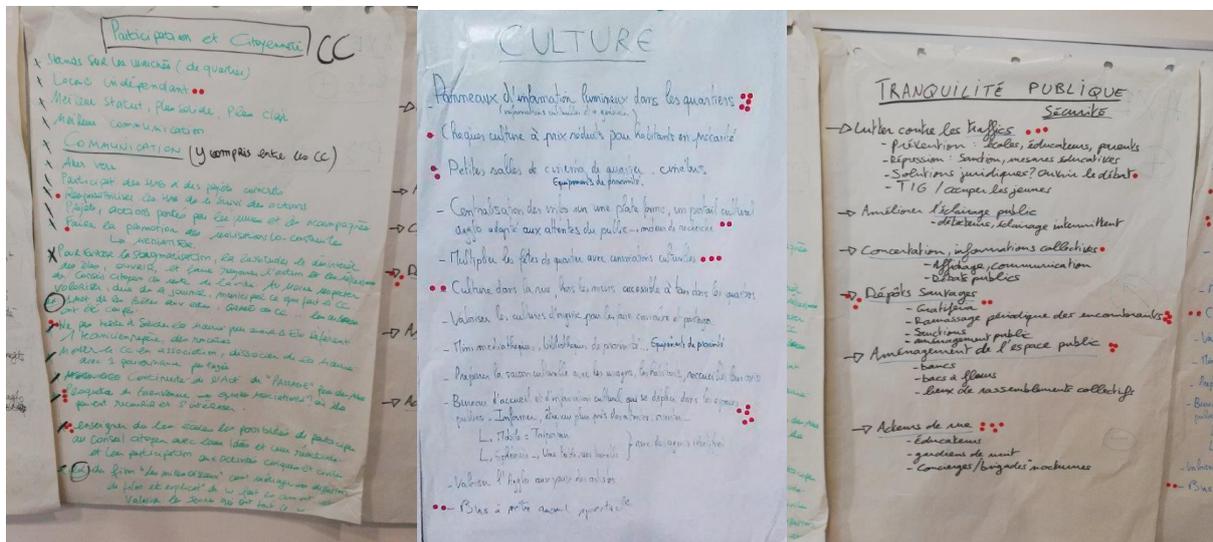
Culture

Les enjeux et difficultés :

Coût
 Manque d'intérêt de la population
 Manque d'informations
 Manque de communication intercommunale (savoir ce qui se passe dans les communes voisines)
 Quartiers excentrés des structures culturelles
 Problème de mobilité
 Sentiment d'exclusion (représentations erronées de la culture (élite, clichés,...)
 Attractivité pour la culture de Genève
 Multiplication des manifestations sans se concerter (manque de collaboration dans les programmes)
 Manque d'interculturalité
 Des programmations qui ne tiennent pas compte du public, qui n'a pas de prise sur les choix et les contenus

Quelles mesures selon vous favoriseraient l'accès à la culture dans votre quartier ?

Propositions	Evaluation priorité*	
Panneaux d'information lumineux dans les quartiers (informations culturelles et plus générales)		5
Créer un bureau d'accueil et d'informations culturelles qui se déplace dans les espaces publics, dans les quartiers pour informer sur les programmations, être au plus près des attentes et idées, pour orienter (démarche de service public culturel pouvant être élargie à toutes les thématiques). Un bureau mobile (triporteur, bus, caravane...) et éphémère (une table, une tonnelle) visible (oriflammes...) avec des agents identifiés (T shirt floqués)		5
Multiplier les fêtes de quartier avec animation culturelles	3	
Mettre en place des bus spécifiques les soirs de spectacles	2	
Equipements de proximité (petites salles de cinéma, cinébus, mini médiathèques...) / 2 gommettes	2	
Centralisation des informations culturelles sur une plate forme, un portail, moteur de recherche gérée par l'agglo adaptée aux attentes du public	2	
Culture dans la rue, hors les murs, accessible à tous dans les quartiers	2	
Chèques culture à prix réduits pour les habitants en situation de précarité	1	
Valoriser les cultures d'origine pour les faire connaître et partager		
Préparer la saison culturelle avec les usagers, les habitants, recueillir les besoins exprimés		
Valoriser l'agglo aux yeux des artistes, soutenir les résidences d'artistes		



Annexe 2

Evaluation mi-parcours

THEMATIQUE : Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé					
CODE	Projet d'actions	Périmètres de réalisation	Etat d'avancement : Objectifs : . Atteint . En voie de finalisation . En cours de déploiement . En cours de lancement . Non atteint	Détail	Perspectives
OS N°1 : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE NON RECOURS					
0.0 Développer les réponses d'accès aux droits et lever les obstacles qui en limitent l'accès : mode garde, maîtrise du français, mobilité					
1.1	Création d'espaces de proximité" dans les quartiers, points de rencontres et d'ancrage, où seraient représentés différents acteurs de l'accompagnement Développer l'accueil "1er niveau d'information"	Annemasse	En cours de déploiement	. Structuration et développement de l'Espace de Vie Sociale – A ce jour, six Ateliers participatifs proposés et animés par les habitants . Permanences écrivain public et aide administrative par des habitants bénévoles . Activités ponctuelles : initiation premiers secours, visites culturelles, etc... . J.5 : Point Information Jeunesse – service de plus en plus identifier. . Maison du projet du renouvellement urbain : fonctionnement et ressources définis avec un groupe thématique du conseil citoyen - inauguration le 2 février 2019 . Ouverture du Tiers-Lieu « La Bulle » : lieu de rencontre convivial pour tous autour d'une ludothèque, bibliothèque et Gaming – ouverture prévue fin 2019	. Attente d'agrément EVS par la CAF (01/09/19) et développement des actions et travail sur la parentalité, autour de la famille . Maison du projet du renouvellement urbain : évolution de la structure au cours du projet pour suivre l'avancement de la convention NPNRU 2019-2024 . Tiers lieu : « La Bulle » : lieu de rencontre convivial pour tous – ouverture prévue fin 2019
		Gaillard		. Structuration Maison de Quartier en futur Espace de Vie Sociale, aménagement d'un espace d'accueil jeunesse . Maison de service au Public (Porte de France - Quartier de veille)	Attente d'agrément EVS par la CAF (01/07/19) et développement de la Maison de quartier
		Ambilly		. Aménagement et mise en place d'un Local d'Accueil dédié au Conseil citoyen. Déploiement des triporteurs et structures éphémères comme un moyen adapté d'aller vers	Poursuite et développement
		Ville-la-Grand		. Aménagement et mise en place d'un Local municipal au sein du quartier	Poursuite et développement
1.2	Renforcer la capacité de la Maison de Justice et du Droit à répondre aux besoins (permanences sans rdv...)	Agglo	Atteint vis-à-vis des usagers (permanence avec ou sans RDV). Partiellement atteint vis-à-vis des projets à mener à l'extérieur (partenariat etc...)	. Réalisation de permanences avec ou sans RDV. Réorganisation de la MJD avec moins de moyens humains qu'en 2015 Personnel Agglo à ce jour (1 agent d'accueil à 80% (complété en partie une demi journée par semaine par un agent de la DCS) et 1 juriste à 90%) Personnel Justice (TGI) : 1 greffière coordinatrice de la structure	Poursuite et développement
0.0 Réduire le non-recours					
1.3	Systématiser l'accès à la CMU- Complémentaire des publics bénéficiaires du RSA Socle	Agglo	En cours de déploiement	Démarche de systématisation entreprise par le Conseil départemental Cette démarche recouvre plus largement la question de l'accès aux droits des usagers. C'est un des premiers actes réalisés par les travailleurs sociaux dès lors que l'utilisateur peut y prétendre.	Poursuite
1.5	Apprentissage du français : mise en cohérence des différents outils existants afin d'améliorer la réponse aux besoins	Agglo	Non atteint	. Organisation de formations de bénévoles avec par le CRIA . Mise en place d'ateliers d'alphabétisation et Français langues Etrangères > mais difficultés rencontrées dans la mise en cohérence entre	A relancer

				l'offre et la demande (complexité de l'organisation - multiplicité des acteurs porteurs de l'offre et des types de financements)	
1.6	Poursuivre et développer les rdv du Droit de la CAF	Agglo	En cours de déploiement	Permanence Caf : 4 jours par semaine. Les personnels (administratifs et travailleurs sociaux) effectuent "des RV des droits" où il est question de faire le tour des droits potentiels de l'utilisateur (droits Caf et éventuellement hors Caf).	Développement
0.0 Favoriser l'intégration des publics migrants et développer la médiation interculturelle					
1.7	Poursuivre le travail de médiation et d'accompagnement de proximité des publics	Agglo	En cours de déploiement	Relance des postes d'Adultes relais (TREMLIN, Mairie d'Annemasse, Mairie de Gaillard), Médiation santé (ARIES) Médiation Quartier (APRETO)	Stabilisation et développement
1.8	Elaborer un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté Développer les sensibilisations et les formations à destination des jeunes et des adultes sur le racisme et les discriminations	Agglo	Non atteint	. Mise en place du Forum de l'emploi et de la diversité (Ville d'Annemasse) . Participation aux Semaines d'Education Contre le Racisme et les Discriminations . Soutien aux formations interculturelles de l'association YELEN sur les représentations Mais pas de structuration d'un véritable plan territorial	A initier
1.9	Porter une attention particulière à destination des publics migrants vieillissants qui rencontrent des problèmes de santé	Agglo	Non atteint	Mobilisation sur le Droit commun d'Intermed au sein des locaux d'ADOMA	A initier
1.10	Promouvoir des actions (ou événements) en faveur de l'interculturalité	Agglo	En cours de déploiement	. Accompagnement du public et accompagnement des partenaires à la compréhension de la culture d'origine (Yelen) : médiation interculturelle (augmentation de la file active de 20% en 2 ans). Soutien apporté à des initiatives locales et associations de quartier	Acteurs à accompagner dans leur développement
N.A.	Permanences socio Juridique sur le Droit des Etrangers	Agglo	Atteint	Soutien apporté à l'association ASSFAM : accueil et intégration des migrants de toutes origines et de leurs familles. Permanence en Maison de Justice et du Droit	Poursuite
OS N°2 : FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES FRAGILISEES ET LEUR APPORTER UN SOUTIEN DE PROXIMITE					
0.0 Lutter contre l'isolement des publics et le repli sur soi					
2.1	Travailler sur la mobilité des acteurs et des professionnels : favoriser les interventions hors les murs	Agglo	En cours de déploiement	Développement Adulte relais et médiation santé, APRETO, restructuration de l'Equipe Mobile Psychosociale. Les professionnels de Passage qui consacrent en moyenne 10 heures par semaine à la présence sociale (dont le travail de rue). Les temps ont été développés en binôme avec des partenaires . Possibilité d'utiliser les moyens dédiés mis à disposition ou initiés par les différents partenaires (caravane Radiomagny, triporteurs ambilliens...)	Structuration d'aller vers à partir de l'existant. Lancement d'une démarche "repérage des publics invisibles"
2.2	Déploiement d'une nouvelle fonction d'Adulte Relais rattachée au dispositif TREMLIN	Agglo	Atteint	Nouvelle fonction, depuis fin 2018, dans les quartiers prioritaires (Mission d'aller vers les publics - entrée insertion sociale)	Stabilisation de l'action : Définition des contours de la mission, de la complémentarité avec les acteurs en place
2.3	Développer l'identification de "locataires référents" et valoriser leur rôle	Agglo	Non atteint	2 à 3 réunions/an pour OPH74 sur des thématiques (Annecy) et sur demandes des locataires pour Halpades par résidence	

2.4	Améliorer le repérage des personnes en difficulté en s'appuyant sur un réseau d'acteurs présents dans le quartier Tisser et activer un réseau d'acteurs lorsqu'une personne en difficulté est repérée Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs du territoire	Agglo	En cours de déploiement	Travail axé sur l'aller vers - cf 2.1 Adultes relais, médiation santé, Prévention spécialisée, Equipe Mobile Psychosociale	Structuration de l'aller vers à partir de l'existant. Lancement d'une démarche "repérage des publics invisibles"
N.A.	Développer la connaissance du public habitant le quartier d'Helvétia Park, lutter l'invisibilité du public	Gaillard	En cours de déploiement	Maison de quartier, Apreto, Passage, Aries, Yelen	Développement
0.0 Proposer un accompagnement social renforcé des personnes dans leur logement en lien avec les bailleurs sociaux					
2.4	Développer les modes de gardes ponctuels et permanents (Multi accueil, Halte garderie)	Agglo	Non atteint à l'échelle de l'agglo	. Tentative à travers l'Analyse des Besoins Sociaux et le Projet Social de Territoire n'ayant pas aboutie . Initiatives communales sur le permanent et le ponctuel existantes (ex : animations enfants prévues lors de rencontre à destination des adultes)	Poursuite du travail sur l'offre à l'échelle des communes
2.5	Accompagnement spécifique de personnes sénior afin de faciliter leur quotidien	Annemasse	En cours de déploiement	Le foyer logement l'Eau Vive a adopté aujourd'hui le statut de Résidence Autonomie, conformément aux nouveaux textes en vigueur. Il est situé au cœur du QPV et a vocation à s'ouvrir sur le quartier avec notamment : L'accueil des bilans santé dans le cadre de l'action de Prévention Bien vieillir Agirc-Arrco Auvergne-Rhône-Alpes - la transversalité avec l'espace Colette Belleville, - la résidence est aussi le siège de l'Association REGAARS qui organise au sein de l'établissement des formations de soutien aux aidants, et accueille le groupe partenarial de gérontologie.	Poursuite
N.A.	Création d'une coopération locale de lutte contre l'isolement (portée par le droit commun)	Agglo	En cours de déploiement	Initié par un collectif local, face à la nécessité d'accompagner au mieux le vieillissement de la population sur l'ensemble de l'agglomération annemassienne	Poursuite
0.0 Favoriser la création du lien social, encourager l'expression de la parole des habitants et valoriser leurs compétences					
2.6	Travailler sur l'accueil des nouveaux arrivants (Guide d'accueil, rencontres avec les locataires référents, visite de courtoisie...) Encourager la solidarité entre les habitants et les réseaux d'entraide (Echanges de compétences, de savoirs, de services, écrivain public,...) . Soutenir des actions collectives (projets artistiques, jardins partagés, jardins familiaux...)	Agglo	En cours de déploiement	A l'initiative des communes	Poursuite et développement
2.7	Encourager la solidarité entre les habitants et les réseaux d'entraide (Echanges de compétences, de savoirs, de services, écrivain public,...)	Agglo	En cours de déploiement	Travail des Espaces de Vie sociale (EVS) Soutien des initiatives locales Actions concrètes comme installations boîte à lire et boîte à dons ...	Poursuite et développement

2.8	Soutenir des actions collectives (projets artistiques, jardins partagés, jardins familiaux...)	Agglo	En cours de déploiement	. Réalisation d'initiatives locales communales et partenariales (ex : Passage développe des actions de cofinancement pour soutenir les projets des jeunes et des familles). Création des « permis de jardiner » : cette action reste très ciblée sur le quartier, mais se développe petit à petit. Relais avec le projet culturel.	Poursuite et développement
0.0 Accompagner les personnes en situation et en risque de prostitution					
2.9	Prostitution : Poursuivre et développer le travail d'accompagnement social du public - Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire au repérage des personnes en difficulté		En cours de déploiement	Nouveau portage du service Appart 74 par l'APRETO - occasion de revisiter le fonctionnement du dispositif afin de toucher mieux les publics en risque ou en situation de prostitution	Stabilisation du nouveau service et développement du travail sur l'aller vers
OS N°3 : FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET A LA PREVENTION					
0.0 Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple et réactive et favoriser l'implantation de professions libérales					
3.1	Soutenir la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans un premier temps et l'étendre plus largement à un réseau de santé dans un second	Gaillard	En cours de déploiement	Situation juridique complexe, en voie de régularisation (en lien avec l'Agence Régionale de Santé).	Poursuite
		Annemasse	En cours de lancement	Le projet de santé est nouvellement labellisé par l'ARS. Etude d'ingénierie, et de définition des travaux financées dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU.	Montage MOe immobilier : en cours / Achat des locaux programmé fin 2019 par la Ville d'Annemasse / Lancement travaux : mi-2020 / ouverture T1 2021
3.2	Permettre le déploiement de la permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) (Droit Commun)	Agglo	Atteints dans les locaux de l'accueil de jour (sur le Droit commun)	Stabilisation de la permanence de la PASS dans les locaux de l'accueil de jour	Déploiement à venir en 2020 dans le cadre du pôle des solidarités
0.0 Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention					
3.3	Poursuivre les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires (Cohérence entre les différents CESC)	Agglo	En cours de déploiement	. Développement de la sensibilisation du Vrai du faux sur les dangers d'internet dans les établissements du second degré . Collectif acrostiche sur l'éducation à la sexualité . Exposition animée entre la PJJ et PASSAGE au collège sur la thématique : Moi jeune citoyen du collège de Gaillard	Poursuite et développement
3.4	Favoriser le développement de l'offre de la CPAM dans les quartiers (Bilans de santé,...)	Agglo	En cours de déploiement	. Expérimentation sur l'accueil de jour (estimé comme prioritaire par la CPAM) Droit Commun . Le Département a également conduit une démarche auprès de bénéficiaires rSa au cours de l'année 2018-2019 ; des usagers dont QPV ont bénéficié d'un bilan de santé de la CPAM sur Annecy	Déploiement à venir en 2020 dans le cadre du pôle des solidarités
3.5	Favoriser la pratique d'activité physique en tant que facteur de santé	Agglo	En cours de lancement	. Deux opérations inscrites dans la convention NPNRU pour favoriser la pratique sportive de Plein Air sur le QPV du Perrier-Livron-Château Rouge : Création de boucles urbaines sportives (MO VA) et aménagement de la plaine des sports du Perrier (MO AA) . Offres directes et adaptées à Château Bleu - gratuité des mises à disposition / clubs - soutien aux associations (14) - sessions gratuites de stages d'apprentissage renforcé de savoir nager, prévues au contrat d'objectif et assurées par le club de natation, destinées aux jeunes de fin de cycle 3 des quartiers prioritaires	Montage opérationnel des deux opérations sur 2019-2020 > réalisation programmée sur 2021-2022

3.6	Permettre aux personnes de devenir actrices de leur propre santé (approche de santé communautaire à travers la notion de "pairs aidants")		En cours de déploiement	A l'initiative d'acteurs comme l'APRETO Piste en réflexion autour de l'Appart 74	A développer
N.A.	Création poste de médiation santé		Atteint	L'objectif est d'améliorer l'accès aux droits de santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins des habitants (Bilan positif du déploiement du poste autant sur l'accompagnement des publics que sur la reconnaissance par les partenaires)	Pérennisation à construire au sein d'une démarche structurée autour de l'aller vers
N.A.	Renouvellement du Contrat Local de Santé (Droit commun)		Non atteint	Arrivée à échéance en 2017, nécessité de mettre en place un nouveau CLS (Non renouvellement du CLS et du CLSM - attente perspective de l'Agence Régionale de Santé)	A relancer : Mobilisation d'une véritable coordination : Thèmes proposés : Améliorer l'accès aux soins, construction d'un dispositif coordonné autour de "l'aller-vers", travail de coordination sur la Santé Mentale (CLSM), consolidation de dispositifs existants (EMP, Appart 74,...)
0.0 Accompagner les publics en situation d'addiction (dans et hors les murs)					
3.7	<u>Addiction</u> : Améliorer le repérage des personnes en difficulté Poursuivre et développer l'accompagnement des publics Favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent	Agglo	En cours de déploiement	Poste de médiation Quartier (APRETO) CARRUD - Bus de réduction des risques (APRETO)	Poursuite
0.0 Accompagner les publics en situation de souffrance psychique (dans et hors les murs)					
3.8	<u>Santé Mentale</u> : Améliorer le repérage des personnes en difficulté en s'appuyant sur le réseau des acteurs du territoire Poursuivre et développer l'accompagnement des publics Favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent Actualiser et rendre opérationnel le protocole CLSM	Agglo	Non atteint	. Mise en veille temporaire de l'Equipe Mobile Psychosociale (ré ouverture prévue en 2020). Non renouvellement du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale. Mobilisation des acteurs autour de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale mais dans le cadre du Droit Commun	A relancer
OS N°4 : ENCOURAGER LA MOBILITE DES PUBLICS EN FACILITANT LEUR ACCES AUX STRUCTURES EXISTANTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE					
0.0 Accompagner les personnes vers la mobilité					
4.1	Travailler sur la mobilité des acteurs et des professionnels : favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent	Agglo	En cours de déploiement	. Développement Adulte relais, Prévention spécialisée et médiation santé, APRETO, restructuration de l'Equipe Mobile Psychosociale . Possibilité d'utiliser les moyens dédiés mis à disposition ou initiés par les différents acteurs concernés (caravane Radiomagny, triporteurs ambilliens...)	Structuration de l'aller vers à partir de l'existant. Réflexion à initier autour de l'expérience du Travail de rue Partagé (accueil de jour)
4.2	Accompagner les personnes vers l'autonomie notamment par la mise en place de baux glissants	Agglo	En cours de déploiement	Mise en place par des acteurs locaux (ARIES) sur le parcours résidentiel	Développement
0.0 Augmenter l'offre de transports					
4.3	Porter une attention particulière à l'offre de transport des quartiers vers les équipements et services publics	Agglo	En cours de déploiement	. Tram jusqu'au Perrier : études d'avant projet réalisées (Report de la réalisation en raison des difficultés de financement) Rétablissement ligne de bus Perrier - Gare	Développement
0.0 Favoriser l'accès à la culture et aux sports, vecteurs de cohésion sociale					

4.3	Initier une coordination entre les structures culturelles, les acteurs sociaux, les médiateurs et l'Education Populaire de manière à travailler de concert sur des projets artistiques	Agglo	En cours de déploiement	Lancement de la démarche Culture et Politique de la Ville. Objectif de structurer une véritable démarche à la croisée de la Politique de la Ville et de la Culture pour : créer du liant : coordination et cohérence entre l'ensemble des actions existantes.	Développement
N.A.	Contrat territorial DRAC, Agglo, EN, Département	Agglo	Atteint	Formalisation d'un partenariat DRAC, Département, Education Nationale, Agglo sur la structuration de la démarche Culture et Politique de la Ville (signature de la convention)	Mise en œuvre et suivi
N.A.	Résidence d'artistes Babel In situ	Agglo	En cours de lancement	Résidence MUSTRADEM qui a pour vocation d'aller à la rencontre des habitants pour la co-construction d'une création artistique (sur 3 ans dans les 4 quartiers de la Politique de la Ville de l'agglomération annemassienne). C'est un projet participatif de création musicale qui a vu le jour à Grenoble dans le quartier de Villeneuve	Développement
N.A.	Parcours culturel	Agglo	En cours de lancement	Mise en place d'un parcours culturel familial (visites et médiations) dans les structures culturelles de l'agglomération à destination des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille. L'objectif est de faire découvrir ces structures tout au long de l'année (les premiers mercredis du mois) - « Découverte des coulisses de la Culture ». L'idée est de privilégier ce qui permet de vivre une expérience en lien avec une pratique artistique plutôt qu'une présentation académique (visites ludiques, participation à un atelier ou d'un spectacle, découverte des coulisses d'une structure, manipulation d'instruments de musique...).	Développement
N.A.	Lecture publique hors les murs	Agglo	En cours de déploiement	Des actions concrètes comme "Bibliambule" : Développement de la lecture publique hors les murs par le biais de la création d'une bibliothèque mobile (Mise en place de la BIMAG associant les communes d'Ambilly et de Gaillard)	Développement

THEMATIQUE : Jeunesse, Petite enfance et parentalité

CODE	Projet d'action	Périmètres de réalisation	Etat d'avancement : Objectifs : . Atteint . En voie de finalisation . En cours de déploiement . En cours de lancement . Non atteint	Détail	Perspectives
OS N°5 : METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA PETITE ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE					
0.0	Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation				
5.1	Généraliser l'esprit du PEDT sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville Porter une attention particulière aux publics des quartiers prioritaires dans les PEDT en annexant une déclinaison spécifique « quartier »	Annemasse	Partiellement atteint	Ateliers clubs sportifs, actions culturelles de Château Rouge avec l'Article...	Développement
		Gaillard	En cours de déploiement	Dimension intégrée au PEDT	Développement
		Ambilly	En cours de déploiement	Dimension intégrée au PEDT et élargissement de la dynamique prise en compte jeunesse plurielle via rapprochement services jeunesses Gaillard - Ambilly	Développement
		Ville-la-Grand	En voie de finalisation	Poursuite des actions en lien avec le quartier de Près des Plans et le quartier du Chemin des Côtes . Actions en lien avec le service jeunesse ; permanence les jeudis au local du conseil citoyen, accueil les mercredis et loisirs durant les vacances au LABO.	Développement
5.2	Travail sur le rapprochement des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) avec création éventuelle d'un CESC inter-établissements	Agglo	Non atteint	. Pas de création de CESC inter-établissements. . Cependant, mobilisation d'acteurs comme l'association de prévention spécialisée (4 collèges de l'agglomération).	
5.3	Réunir l'ensemble des acteurs de communauté éducative lors de rencontres régulières sur l'éducation	Agglo	Partiellement atteint	. Tentative de coordination à l'échelle intercommunale, dans le cadre du Projet Social de Territoire, n'ayant pas aboutie . Forte Mobilisation des acteurs autour de la fête des jeunes (nouvelle impulsion)	Poursuite du nouvel événement régulier et fédérateur (la fête des jeunes)

5.4	<u>Dans le domaine de la culture</u> , initier une coordination à l'échelle intercommunale afin de : <ul style="list-style-type: none"> . permettre aux jeunes de devenir acteurs d'un véritable parcours artistique, . accompagner les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques en amont et en aval . permettre aux acteurs culturels de présenter leur offre et d'augmenter sa lisibilité 	Agglo et communes	En cours de déploiement	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place d'actions dans les communes (Ambilly Le mur de sample (fresque jeunes)... . Partenariat avec Collège des VLG dans le cadre de la résidence d'artistes . Résidences artistiques dans les écoles primaires avec Château Rouge (Articule, la Vouivre,...) . Développement du Ciné plein air . Mise en place de la fête des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre la dynamique en place autour de la fête des jeunes . Plusieurs actions en matière culturelle et sur les pratiques artistiques à poursuivre et développer
5.5	<u>Dans le domaine du sport</u> , <ul style="list-style-type: none"> . Travail avec l'ensemble des acteurs du sport pour faire découvrir de nouvelles activités physiques que les jeunes n'ont pas l'habitude de pratiquer . Inciter les clubs sportifs à développer les activités de loisir en parallèle de la compétition . Développer les équipements de proximité permettant une pratique libre non fédérée (accès libre aux équipements) 	Agglo	En cours de déploiement	<ul style="list-style-type: none"> . Deux opérations inscrites dans la convention NPNRU pour favoriser la pratique sportive de Plein Air sur le QPV du Perrier-Livron-Château Rouge : Création de boucles urbaines sportives (MO VA) et aménagement de la plaine des sports du Perrier (MO AA) . CHB / Gymnases . contrats obj acc asso sportives . Aménagement plaine Perrier seulement . Château Bleu (soutien aux associations : découvertes Nuit de l'eau) . Critères de soutien asso conformes aux contrats d'objectif . Aménagement des terrains du Perrier accessible aux individuels . Créneau futsal à Ville-la-Grand 	<ul style="list-style-type: none"> . Montage opérationnel des deux opérations sur 2019-2020 > réalisation programmée sur 2021-2022 . Poursuite et développement . Travail sur les orientations des enfants des QPV sur des dispositifs comme "savoir nager" . Création d'une équipe jeunesse Ville La Grand, dans le but de tournois afin de développer des tournois.
N.A.	Développement d'Ateliers de Philosophie de rue	Agglo	En cours de déploiement	En place depuis 2018 sur le quartier du Perrier et Livron par l'association ISAAC : proposition d'espaces de discussion à visée philosophique dans la rue et notamment en pied d'immeuble et dans les jardins publics.	Développement sur 4 quartiers en Politique de la Ville avec utilisation du Triporteur (Ambilly ville ludique)
0.0	Améliorer la formation et l'accompagnement des professionnels en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaire				
5.6	Accompagner la professionnalisation et la formation continue des animateurs Envisager l'intervention la PJJ sur des thèmes d'information dans les formations	Agglo	En cours de déploiement	<ul style="list-style-type: none"> . Interventions de Passage au CLAE ou périscolaire . Rapprochement possible entre animateurs et autres acteurs déployés sur le territoire (formations organisées en lien avec PASSAGE) 	Développement
0.0	Préparer l'entrée dans le système scolaire en amont avec les familles				
5.7	S'appuyer sur les expériences de mobilisation des parents d'enfant de moins de 3 ans et les promouvoir (ex. : actions à destination des parents du PRE de Gaillard autour de rencontres à thème)	Annemasse	Atteint	3 ateliers parents-enfants chaque semaine dans la maison Mandela – motricité, jeu et un en partenariat avec le CAMSP	Poursuite et développement
0.0	Promouvoir l'égalité des droits filles-garçons et favoriser la mixité filles-garçons dans les activités proposées				
5.8	Inciter les clubs sportifs à la mixité fille-garçon	Annemasse	En cours de déploiement	Dans le cadre de la convention du NPNRU programmation de la restructuration du Gymnase des Hutins avec la création d'une salle de boxe avec ring fixe (MO VA) > soutien fonctionnel au club de boxe qui participe à la mixité sociale et de genre sur le QPV	Lancement opérationnel : second semestre 2020 > ouverture fin premier semestre 2023

OS N°6 : APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX JEUNES EN SITUATION DE RUPTURE					
0.0 Améliorer le repérage des jeunes en difficulté					
6.1	Promouvoir les Ateliers Prévention de regards croisés sur les situations (Conseil Départemental) Articulation avec le groupe "Suivi socio éducatif" du CISPD	Agglo	En cours de déploiement	. Evolution d'organisation au Département en cours qui nécessite de réactiver les dynamiques de partenariat en lien avec des situations individuelles. . Mise en place d'une instance en mai 2019 chargée de cet axe (Annemasse) . Deux professionnels de l'association PASSAGE mobilisés au sein de l'atelier de prévention.	Développement
6.2	Mettre en place un partenariat avec les acteurs compétents (hors établissements scolaires) dès les premiers signes du décrochage (ex : lorsqu'un processus d'exclusion est engagé)	Agglo	En cours de déploiement	. Mobilisation Mission Locale (Garantie Jeune, ...) . Mise en œuvre Plateforme mineurs de la Mission locale en lien avec le Département et la Prévention spécialisée.	Développement
0.0 Lutter contre le décrochage et l'absentéisme					
6.3	Expérimenter des accompagnements à la carte pour des jeunes dont le parcours est bloqué (ex: dispositif Itinérances)		En cours de déploiement	. Ateliers de la réussite (Gaillard); jeunes en voie . Une expérimentation portée au sein de PASSAGE d'un encadrement individuel renforcé avec un jeune. . Mise en œuvre Plateforme mineurs de la Mission locale en lien avec le Département et la Prévention spécialisée.	. Poursuite et développement
0.0 Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative					
6.4	Maintien et développement des Programmes de Réussite Educative (2 à 16 ans et 16-18 ans)	Gaillard Annemasse	Atteint	. Programmes très implantés dans les 2 communes concernées (Annemasse/Gaillard) . Participation de partenaires (association Passage)	Maintien
6.5	Coordination REP dans le 1er degré	Annemasse	En cours de déploiement	Annemasse n'a pas de coordinateur REP 1er degré. Le coordinateur du second degré fait le lien	
6.6	Initier une réflexion sur la mise en place d'une plate-forme d'entrée et sortie permanente (ex.: Ecole de la 2ème chance)	Agglo	En cours de réflexion	L'association PASSAGE oriente des jeunes au dispositif Mineurs porté par la MLJ. Et vient en soutien à celle-ci.	Etude sur l'école de la deuxième chance
0.0 Travailler sur l'interface "avec l'extérieur" au sein des établissements scolaires					
6.7	Poste de médiation en milieu scolaire (écoles primaires : équivalent de la vie scolaire)	Annemasse	Atteint	80 familles concernées/an Reconnaissance de la part des enseignants – lien facilité avec le PRE	Action la plus porteuse de résultat pour ces 3 dernières années. A pérenniser
6.8	Action « Ouvrir l'école aux parents »				
OS N°7 : AGIR SUR LES LEVIERS QUI CONCURENT A L'AUTONOMIE ETA L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES					
0.0 Encourager l'expression de la citoyenneté des jeunes					
7.1	S'assurer de la représentativité des jeunes dans les conseils citoyens	Agglo	Non atteint	Difficulté à mobiliser des jeunes malgré une forte préoccupation des conseillers citoyens(A ce jour seulement 3 jeunes de moins de 30 ans au sein du C.C. d'Annemasse)	A travailler

7.2	Ouvrir des places aux jeunes dans le plus d'instances possibles (CA, CMJ...) et les accompagner	Agglo	Non atteint	. Des jeunes sont bénévoles au sein d'association comme PASSAGE . Mais difficulté en général en termes de recrutement et de temps disponible pour démarches collectives citoyennes.	A développer
7.3	Poursuivre le travail initié avec un groupe de jeunes dans le cadre du Forum de la Semaine des Adolescents	Agglo	En cours de déploiement	. Nouvelle initiative avec la Fête des jeunes (organisée par et pour les jeunes)	Poursuite
0.0	Décloisonner les pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse				
7.4	Création de Pôles Jeunesse E.P.I éducation / prévention /insertion	Ambilly Gaillard	Atteint	Complémentarité des territoires 8 RDJ (rapprochement Ambilly et Gaillard - services jeunesse)	Poursuite et développement
0.0	Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles				
7.5	Réflexions à engager sur "les nouveaux commanditaires" en lien avec les Conseils Citoyens notamment (projets où les habitants sont les commanditaires)	Agglo	En cours de déploiement	De plus en plus d'implication des Conseillers Citoyens dans les projets. Des initiatives (bus, pétition pour DAB), et des expertises recueillies auprès des habitants et alimentant les projets des bailleurs et de la ville.	Développement
0.0	Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique				
N.A	Création de la Ville ludique (Ambilly)	Ambilly	En cours de déploiement	Projets ludiques dans la ville pour aller vers les habitants, les usagers des espaces publics, les passants... qui ne fréquentent pas les espaces ludiques (acquisition d'un triporteur mis à disposition des 4 quartiers prioritaires) (Jeu Joue, Jouons ; Jeu Craie!)	Poursuite
N.A	Artistreet : Culture urbaine Réalisation Skate park	Ville-la-Grand	Atteint	Création de modules (Impulser une politique de pratiques urbaines par le biais d'un collectif jeune)	Poursuite
OS N°8 : APPORTER UN SOUTIEN A LA PARENTALITE					
0.0	Mettre en place un lieu ressource autour des questions liées à la parentalité				
8.1	Développer et renforcer des ateliers autour de la parentalité	Agglo	Atteint	. Voir ci-dessus. . Actions familles mises en place dans les maisons de quartier . Soirées parents au sein du collège (animation par l'association PASSAGE) . Activité Maison des adolescents Rouge Cargo	Poursuite
0.0	Faciliter l'accès des familles aux différents dispositifs d'accompagnement type Maison des adolescents				
8.2	Développer les lieux d'accueil Parents Enfants	Agglo	En cours de déploiement	LAEP déployés sur le territoire . Manque de concertation, de travail commun et d'échanges de pratiques entre structures . Les équipes de Passage sont formées au Point Ecoute Parents et mènent des entretiens	Développement
0.0	Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires				
8.2	Mettre en place une instance de soutien à la parentalité Possibilité d'intervention de la PJJ auprès des parents	Agglo	En cours de déploiement	Activités de la Maison des adolescents ou de l'association PASSAGE (après-midi en période d'été jeux de société dans les parcs à destination des parents et des enfants, sorties familles et des séjours familles).	Développement

8.3	Intégration des parents dans les projets Encourager et valoriser la participation des parents : formaliser des temps de rencontres avec les parents Travailler sur la mobilisation des parents en tant qu'accompagnants par exemple pour les sorties sportives	Soutien ski scolaire Savoir nager CHB	En cours de déploiement	. Promotion et soutien des sessions de formation de parents accompagnateurs (natation, ski nordique) fourniture de matériel aux parents accompagnants le ski nordique . Les « ateliers du Perrier » organisés pendant les vacances scolaires au sein de Nelson Mandela sont destinés aux enfants obligatoirement accompagnés des parents.	Poursuite
-----	--	--	-------------------------	---	-----------

THEMATIQUE : EMPLOI ET DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

CODE	Projet d'action	Périmètres de réalisation	Etat d'avancement : Objectifs : . Atteint . En voie de finalisation . En cours de déploiement . En cours de lancement . Non atteint	Détail	Perspectives
OS N°9 : DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE EMPLOI - FORMATION POUR MOBILISER LES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LES ENTREPRISES					
0.0 Améliorer la coordination des acteurs et des outils					
9.1	Structuration du territoire selon dispositif type PLIE	Agglo	Non atteint		
9.2	Développer le projet de Pôle de l'entrepreneuriat (avec appui possible de la CDC dans le cadre du projet ANRU)	Agglo	En cours de déploiement	Inscription de l'opération dans la convention NPNRU	Lancement opérationnel premier semestre 2023 > ouverture structure 2028
0.0 Améliorer l'accueil et l'information à destination des habitants des quartiers					
9.3	Monter des opérations au sein des quartiers pour accroître l'appropriation et la lisibilité des services	Agglo	En cours de déploiement	. Au vu de la politique gouvernementale, actions à mettre en œuvre au niveau de Pôle Emploi sur public QPV jeunes et infra bac + DE intenses (ex : club, ateliers formation...) . Possibilité de recourir aux triporteurs ambilliens, outils visibles d'accompagnement et de participation citoyenne . Nécessité d'améliorer la signalétique sur le quartier du Perrier pour permettre aux habitants de trouver plus facilement les services.	. A compter de Juin 2019 en 1ère version - Généralisée à compter de Septembre 2019 2019-2023 pour les publics infra Bac (Pole Emploi)
9.4	Déporter des services/opérateurs au plus près des habitants	Agglo	En cours de déploiement	Création du CitésLab Création des Points informations Jeunesse	Poursuite
0.0 Adapter les outils de recrutement de droit commun pour mieux cibler les publics					
9.5	S'appuyer sur les "équipes dédiées" de Pôle Emploi Formaliser des procédures : élaborer et instaurer des protocoles de collaboration à systématiser	Agglo	En cours de déploiement	Convention en cours avec Cité des Métiers, Travail partenarial avec l'ADIE, la Mission Locale, CAP EMPLOI et autres partenaires du territoire	Développement Au long terme
9.6	Mobilisation des contrats aidés et services civiques (contrats uniques d'insertion, emploi d'avenir, garantie jeunes)	Agglo	En cours de déploiement	. Mission de Pôle Emploi en lien avec les structures d'insertion et cotraitants de promouvoir ces mesures, travail au quotidien depuis des années . Association PASSAGE informe et accompagne les jeunes à la MLJ dans le cadre du dispositif Mineurs et de la Garantie Jeunes . Mobilisation Mission Locale sur les dispositifs Etat : continuer la communication sur le garantie jeunes et l'offre de service de la structure en facilitant les entrées et l'adhésion des dispositifs en consolidant le maillage partenarial du quartier.	Développement Mission de Pôle Emploi et du SPE
0.0 Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises en général et les potentialités des quartiers					
9.7	Trouver une coordination efficiente lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise pour que le recrutement puisse bénéficier aux habitants des quartiers	Agglo	En cours de déploiement	Pôle Emploi s'attache à travailler à l'implantation des entreprises, ne peut être discriminantes dans les recrutements. Travail collaboratif avec la Mission Locale et Cap emploi et promotion des diverses mesures d'adaptation aux postes et contrats spécifiques si besoin	Poursuite Mission Pôle Emploi et SPE

9.8	Adaptation au poste de travail : promouvoir et recourir aux outils de Pôle Emploi	Agglo	En cours de déploiement	Gratuité sur durée limitée pour les personnes retrouvant un emploi Convention TP2A et Pôle emploi pour le retour à l'activité	Convention renouvelée cette année 2019
9.9	Promouvoir une Charte spécifique Politique de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité	Agglo	En cours de déploiement	Poursuite dans le cadre de forum de l'emploi et de la diversité Articulation à trouver avec le label "Entreprise Apprenante"	Poursuite et développement
9.10	Renforcer l'utilisation et la déclinaison des dispositifs régionaux	Agglo	En cours de déploiement	. Pôle Emploi participe de cela notamment sur les prises en charge formation et effectue la promotion des outils de la Région autant que de besoin (mobilité etc...) . La Mission Locale informe et active auprès de son public les aides régionales en termes de mobilité, d'accès à la culture et en termes d'orientation sur la valorisation des métiers et la prescription des formations financées,	Poursuite
0.0	Structurer une offre de formation adaptée et accessible sur des secteurs porteurs du territoire				
9.11	Déclinaison des outils IAE avec priorisation des publics	Agglo	En cours de déploiement	. Référents IAE au sein de Pôle emploi : participe au dialogue des gestion des SIAE, promeut les offres et recherches de candidats (mise en place d'une bourse aux compétences pour présentation de l'IAE et création d'un vivier), délivrance agrément par Pôle Emploi. Pôle Emploi fait le point sur les parcours des salariés en IAE + anime CTA . La Mission Locale est prescriptrice pour les orientations IAE- Elle participe au dialogue de gestion, Une référente est nommée en interne pour la recherche de candidats et le suivi des parcours	Poursuite
9.12	Travail spécifique en direction du public jeunes et des ACI	Agglo	En cours de déploiement	. Activité principale de la Mission Locale (public jeune) . Partenariat avec Pôle Emploi Annemasse/VLG : 2 conseillers spécifiques jeunes appelé conseillers AIJ. Objectif : retour à l'emploi ou à la formation des jeunes sans problèmes périphériques. . Projet vuargnoz : soutien à l'IAE . A tout Vapeur : installation du chantier d'insertion dans des nouveaux locaux La Mission Locale est prescriptrice pour les orientations IAE- Elle participe au dialogue de gestion, Une référente est nommée en interne pour la recherche de candidats et le suivi des parcours	Poursuite et développement convention FSE pour AIJ
9.13	Plan de relance départemental de l'alternance (DIRECCTE)	Agglo	En cours de déploiement	. Création du Label entreprises apprenantes (17 entreprises labellisées en 2019) Mise en place d'une cellule ressources (MED) Pôle Emploi a 2 référents sur VLG apprentissage pour promouvoir auprès des DE . Mission locale : référente en interne qui reçoit sur le flux et sans rdv tous les mercredi matin- les jeunes qui recherchent une entreprise,	Poursuite et développement reprise par le Droit commun (MED)

9.14	Piste à explorer : "chantiers écoles" et MFR	Agglo	En cours de déploiement	Chantiers éducatifs Passage pour les 14/16 ans et les 16/18 ans.	Poursuite
0.0	Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics - Travailler les "conditions de la réussite"				
9.15	Dispositif de témoignage pour mettre les publics en présence de parcours de réussite	Agglo	En cours de déploiement	. Valorisation par CitésLab ou l'ADIE de parcours . Communication et permanences dans les quartiers Politique de la Ville	Poursuite et développement
0.0	Porter une attention particulière à destination des publics jeunes, femmes et population immigrées				
9.16	Dispositif "Création Femmes"	Agglo	En cours de déploiement	Actions créa "Entreprendre au féminin" avec différents acteurs (MED, Citéslab, ADIE, ADISE...) Cafés Créa	Poursuite et développement
9.17	Mobilisation de l'Adulte-Relais de la Mission Locale	Agglo	Non atteint	Difficultés exogènes liées au poste (précédente expérience)	A reconfigurer dans des nouvelles perspectives
9.18	But de l'Emploi	Gaillard	Atteint	Inscrire des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans une dynamique vertueuse de réussite en assurant un rôle d'interface avec la Mission Locale	Poursuite
9.19	Déploiement de petits déjeuners création à destination des femmes et /ou des jeunes dans un lieu identifié au sein du quartier	Agglo	Atteint	Créa femmes avec des partenaires (MED, ADIE, ADISE, Citéslab,...)	Poursuite et développement
N.A	Démarche "Label Entreprise Apprenante (Droit commun)	Agglo	Atteint	Objectif de promouvoir l'alternance comme une voie d'insertion professionnelle Mise en place d'une démarche de labellisation (16 entreprises et collectivités labellisée dans la phase d'expérimentation avec recensement des besoins et attentes des entreprises) Travail sur les conditions d'attributions du label (critères, suivis, évaluation,...) Auditions dans les entreprises : entretien avec l'employeur, le tuteur et entretien avec un apprenti	Mise en place de la cellule ressources Stabilisation et développement (MED)
N.A	Mise en place de la journée de l'alternance et de l'apprentissage	Agglo	Partiellement atteint	Forte mobilisation des partenaires avec un format revisité (visite sur place en entreprise) mais participation des jeunes faibles	Véritable mobilisation des jeunes à travailler avec l'Education Nationale
OS N°10 : ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISE ET SOUTENIR L'INITIATIVE					
0.0	Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels et valoriser des parcours de réussite				
10.1	Création Dispositif CitésLab	Agglo	Atteint	Lancement le 01 mars 2017 du CitésLab (sensibiliser, détecter et amorcer des projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville, pour leur permettre de bénéficier dans les meilleures conditions des dispositifs d'accompagnement de droit commun. Proposer une offre de sensibilisation à la création et de redynamisation des parcours professionnels au sein des quartiers politiques de la ville	Poursuite et développement Renouvellement de la convention avec la BPI (mars 2020 à mars 2022) en cours

N.A	Créa en scène	Agglo	Atteint	1ère édition autour de la simulation de création d'entreprise par les jeunes (accompagnés par des professionnels de la création d'entreprises, ainsi des chefs d'entreprises). L'action proposée consiste à faciliter la découverte par les jeunes, notamment ceux pouvant rencontrer des difficultés, du monde de l'entreprise, soit en tant que collaborateur (stagiaire, salarié), soit en tant qu'entrepreneurs. Il s'agit de montrer aux personnes fragiles que l'entrepreneuriat peut constituer une opportunité de vie professionnelle.	Poursuite et développement
10.2	Initier une "Bourse aux projets" (avec valorisation des primes potentiellement accordées par les uns et les autres pour abonder le dispositif)				
0.0	Améliorer la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise pour une meilleure information du public				
10.3	Réseau de type Créafil (Région)	Agglo	Atteint	Pôle de l'entrepreneuriat	Poursuite et développement
10.4	Identification et optimisation de "l'espace ressource" de la MED	Agglo	Atteint	En lien avec CitésLab en lien avec CitésLab et futur Pôle de l'entrepreneuriat Participation de partenaires comme Pôle Emploi qui promeut auprès des demandeurs d'emploi cet espace ressource	Poursuite et développement
0.0	Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités économiques afin de rendre le quartier plus attractif et soutenir la revitalisation économique dans des espaces de proximité				
10.5	Adaptation de l'offre de services de la MED aux objectifs Politique de la Ville	Agglo	Partiellement	Dans le cadre de la définition des besoins de l'opération pôle de l'entrepreneuriat consultation spécifique des porteurs de projet du QPV Perrier-Livron-Château Rouge et des QPV AA via le dispositif Cité Lab	
10.6	Soutien à la création d'entreprise Micro crédits	Agglo	En cours de déploiement	Mobilisation de l'ADIE	Développement : Ouverture d'une antenne sur l'agglomération annemassienne
	OS N°11 : TRAVAIL SUR LE POSITIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS				
0.0	Travailler sur la qualité de l'accueil des publics pour améliorer le lien de confiance entre les personnes et les services				
11.1	Qualification, professionnalisation des équipes FPT et partenaires	Agglo	Non atteint		
0.0	Redonner toute sa dimension à la charte de la diversité				
11.2	Sensibilisation et formation des services à l'égalité de traitement en lien avec le Collectif de lutte contre les discriminations Travail sur la mixité des métiers, l'égalité	Agglo	Non atteint	Pour le Conseil Citoyen d'Annemasse, la lutte contre les discriminations n'a pas fait l'objet d'actions spécifiques.	A initier
0.0	Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales				
11.3	Démarche du "facilitateur des clauses d'insertion"	Agglo	En cours de déploiement	. Démarche globale menée à l'échelle de l'agglomération . Ex un marché d'insertion spécifique, a été lancé avec l'appui du facilitateur sur le quartier d'Annemasse. Il vient d'être attribué à l'ACI « les Brigades Vertes » pour l'entretien des espaces verts de certains îlots du quartier du Perrier.	Poursuite

THEMATIQUE : CADRE DE VIE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

CODE	Projet d'action	Périmètres de réalisation	Etat d'avancement : Objectifs : . Atteint . En voie de finalisation . En cours de déploiement . En cours de lancement . Non atteint	Détail	Perspectives
OS N°12 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS					
0.0	Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers				
12.1	<p><u>Convention mixité sociale :</u> Définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements aidés Définir des critères d'attributions pour ne pas renforcer les difficultés du quartier lors des commissions de propositions Attributions concertées entre les réservataires de logements sociaux</p>	Agglo	En cours de déploiement	<p>. Convention d'attribution Validation des documents de la conférence intercommunale du logement en novembre 2018 Objectifs : attribuer 25% des logements hors QPV à des ménages appartenant au 1er quartile et 75% de logements en QPV aux demandeurs des 2ème, 3ème et 4ème quartiles . <u>Etude des loyers du parc social :</u> Afin de mieux connaître les possibilités d'attribution et les loyers du parc social du territoire de l'agglomération (existant et en cours de développement), l'étude "logements et reste à vivre", inscrite dans la convention du NPNRU 2019-2024, permettra de connaître la capacité des loyers du parc social à accueillir des ménages du 1er quartile. Elle débutera au second semestre 2019 pour un rendu prévu au 1er semestre 2020. L'objectif sera de déterminer le volume et la localisation et la taille des logements pour lesquels le couple loyer+charges diminués des APL est compatible avec l'accueil des ménages du 1er quartile, puis de quantifier et de localiser les logements proposant ces loyers. Cette phase de diagnostic permettra de déterminer dans quelle mesure le respect des objectifs mentionnés ci-dessus est possible sans action supplémentaire que celles déjà en œuvre. Le cas échéant, l'étude sera complétée par une seconde phase qui visera à étudier les outils à mettre en œuvre facilitant le respect des objectifs sus-mentionnés.</p>	Création d'une Instance Multi partenariale d'attribution et travail sur une cotation de la demande (lancement d'une étude sur les loyers du parc social)
0.0	Agir sur les copropriétés en difficulté				
12.2	Préciser le diagnostic POPAC sur l'année 2016 et élaborer les actions en 2017	Agglo	En cours de déploiement	Actions en cours. Accompagnement de niveau 1 pour 10 copropriétés et de niveau 2 pour 4 copropriétés	Fin du dispositif en août 2019
12.3	Lutter contre les marchands de sommeil en lien avec le travail sur l'habitat indigne	Agglo	En cours de déploiement	Cellule de veille : le dispositif réuni toutes les communes de l'agglo	Poursuite du dispositif (aucun pouvoir coercitif)
12.4	Accompagner les conseillers syndicaux	Agglo	En cours de déploiement	Dans le cadre du POPAC (mais pas connu des conseillers syndicaux des copropriétés du Perrier)	Fin du dispositif en août 2019 Développement
12.5	Créer des postes de gardiens d'immeuble et les accompagner à travers la formation				
12.6	Mise en oeuvre des deux plans de sauvegarde en cours	Annemasse et Gaillard	Atteint	Le plan de sauvegarde de la copropriété "Plein Ciel" sur le quartier du Livron à Annemasse est terminé. Concernant celui de la copropriété du "Salève" sur Gaillard : les travaux commencent.	Poursuite
0.0	Réhabiliter les parcs locatifs public et privé				

12.7	Mettre en oeuvre les réhabilitations thermiques	Agglo	En cours de déploiement	Dispositif "Chaud dedans" à destination des copropriétés	
12.8	Remédier aux problématiques de nuisances par des réhabilitations qualitatives	Agglo		A noter : le Département accompagne financièrement les bailleurs sociaux pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments.	
12.9	Mettre en œuvre le protocole de préfiguration du PRU 2	Agglo	Atteint	2017-2018 : mise en œuvre du protocole. 5 octobre 2018 : validation du programme urbain et opérationnel de la convention NPNRU en comité d'engagement ANRU. 29 juin 2019 : signature de la convention NPNRU d'Annemasse Agglo portant sur le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge pour la période 2019-2024	Mise en œuvre de la convention
0.0	Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers (thème transversal)				
12.10	Développer le projet de Pôle de l'entrepreneuriat (avec appui possible de la CDC dans le cadre du projet ANRU)	Agglo	En cours de déploiement	Inscription de l'opération dans la convention NPNRU La question du développement économique et du renforcement de la mixité fonctionnelle est au cœur du NPNRU. En effet, le diagnostic met en évidence la faible présence d'activités entrepreneuriales qui, de fait, constitue un enjeu pour élargir le spectre de la diversification fonctionnelle du quartier. Le projet s'inscrit dans un contexte de marché tendu, avec une pénurie de locaux constatée principalement au niveau de l'offre immobilière à tarifs raisonnables pour les jeunes créateurs d'entreprises, ante création et post création, à ce jour uniquement couvert par la pépinière thématique PULS. L'objectif du projet est donc de réunir en un même lieu l'ensemble des services d'accompagnement et d'hébergement pour les porteurs de projets et les entrepreneurs de tout type d'activité, à destination prioritairement des porteurs de projets du QPV (partenariat avec CitésLab).	Lancement opérationnel premier semestre 2023 > ouverture structure 2028
0.0	Construire de l'accession abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération				
12.10	Anticiper et mettre en place une démarche auprès des promoteurs pour développer l'accession sociale et abordable	Agglo	En cours de déploiement	Dispositif "logement abordable"	Poursuite
12.11	Développer le système des baux emphytéotiques				
12.12	Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement	Annemasse Gaillard	En cours de déploiement	Mise en place des Appartements Ecole par les bailleurs sociaux	Développement
OS N°13 : RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU RESTE DE L'AGGLOMERATION					
0.0	Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers				
13.1	Poursuivre la déclinaison du PDU dans les quartiers	Agglo	Partiellement	Etude réalisée sur Annemasse en 2014 et mise en place des préconisations par la commune	
13.2	Améliorer l'efficacité des transports en commun : arrivée du Tram jusqu'au Perrier, modification des lignes et des fréquences sur Gaillard Porter une attention particulière à l'offre de transport des quartiers vers les équipements et services publics	Agglo	Partiellement	. Restauration ligne de bus Perrier Gare à l'initiative du Conseil citoyen et mise en place d'un arrêt supplémentaire avenue du Léman. . Amélioration de la desserte de Gaillard (péjoré par les travaux) . Mise en œuvre effective du tram fin 2019 . Tram jusqu'au Perrier : études d'avant projet réalisées . Report de la réalisation en raison des difficultés de financement . Augmentation de la fréquence du BHNS fin 2019 (efficacité actuellement perturbée par les travaux)	. Recherche de financements complémentaires sur l'arrivée du tram en 2023
13.3	Engager une réflexion sur l'accès moins coûteux aux transports en commun et plus globalement sur la tarification sociale	Agglo	En cours de déploiement	. Démarche de tarification solidaire (validée et mise en application service fin 2019) . Convention TP2A et Pôle Emploi : offre aux personnes au chômage retrouvant un emploi via Pôle Emploi un 1 mois d'abonnement gratuit	Mise en application fin 2019

0.0 Rénover les espaces publics et les équipements					
13.4	Gérer le stationnement public et privé	Agglo	En cours de déploiement	Objectif convention NPNRU Gérer le stationnement public et privé : Dans le cadre de la convention du NPNRU, la gestion du stationnement est considéré comme un enjeu transversale, les opérations de traitement des voiries interne au quartier et de résidentialisation traiteront de cette problématique à travers trois approches : la gestion des stationnements public-privés (comment dissocier ces deux types de stationnement dans l'aménagement urbain afin de mieux les réguler ?), la gestion des stationnements privés existants (comment maintenir la capacité de stationnement actuels et trouver des nouvelles solutions afin d'augmenter l'offre en stationnement résidentiels sur le QPV et dans ses abords immédiat?), la gestion des stationnements résidentiels et publics dans les opérations d'aménagement d'ensemble (EcoQuartier de Château Rouge).	Poursuite
13.5	Améliorer, rendre plus lisible les liaisons piétonnes et cycles	Agglo	En cours de déploiement	. Etude sur une partie de la voie verte (entre gare et quartier du Perrier) . Fléchage spécifique existant à développer ? Cohérence de signalétique à l'échelle de l'ensemble du territoire (balise pour vélos aux feux tricolores)	Travaux prévus en 2019
13.6	Sécuriser les arrêts de bus, notamment aux abords des collèges et équipements	Agglo	En cours de déploiement	. Présence de l'association Passage à la sortie des établissements scolaires (apporte son concours à la régulation des mouvements de collégien.ne.s) . Instauration d'une zone « 30 Km/h » à l'initiative Conseil Citoyen	Développement
0.0 Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité					
13.7	Initier une réflexion globale sur la présence des services publics dans les quartiers et sur l'offre proposée aux usagers		En cours de déploiement	Réfection de l'éclairage Public à VLG Réhabilitations locaux au sein des quartiers Mise en place des Maisons de quartiers Intérêt d'un déploiement concerté et partagé à l'échelle de l'agglomération	Poursuite
0.0 Rénover les espaces publics et les équipements					
13.8	Etudier la possibilité de transformer les usages des rez-de-chaussée	Annemasse	En cours de déploiement	Intégré dans la convention NPNRU dans le cadre de l'opération de requalification sur le secteur Gauguin	Poursuite
0.0 Contribuer au développement durable et rechercher une qualité environnementale					
13.9	Valorisation du traitement des déchets : collecte des déchets, ordures ménagères, tri sélectif, ...	Agglo	En cours de déploiement	Actions lancées par les Conseils Citoyens autour de l'environnement Opérations "quartier propre" pour sensibiliser les habitants Containers semi enterrés Mobilisation Chantier d'insertion pour entretien des espaces verts et ramassage des encombrants Projet de mise en œuvre de poubelles ludiques à Ambilly et de poubelles aux couleurs vives à Annemasse.	Développement
13.10	Favoriser les énergies renouvelables (projet de Chaufferie Bois)				
13.11	Rechercher la qualité environnementale dans les projets de construction et de réhabilitation	Annemasse	En cours de déploiement	Objectif urbain de la convention NPNRU : Rechercher la qualité environnementale dans les projets de construction et de réhabilitation : Dans le cadre du NPNRU, deux stratégies mises en œuvre : 1. Finaliser les rénovations thermiques de LLS à horizon 2024 (engagées dans le cadre du PRU1 sur les secteurs Livron et Gauguin) avec la réhabilitation de 540 LLS Label rénovation 2009 : 167 HALPADES, 373 Haute-Savoie HABITAT (coût moyen environ 45 000 €/LLS) ; 2. EcoQuartier Château Rouge : prescriptions en accord avec le label EcoQuartier en matière de qualité environnementale des logements (réalisation à horizon 2028-2030).	Poursuite

0.0 Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation					
13.12	Encourager les initiatives habitants	Agglo	En cours de déploiement	Projet de végétalisation quartier Travail sur l'éradication des punaises de lit Préparation d'une plaquette tranquillité publique Jardins communaux coopératifs et compost Installations boîte à dons et boîte à lire Restauration ligne de bus Perrier Gare Accompagnement à la mise en place de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Création fêtes de quartiers	Développement
13.13	Encourager les projets artistiques	Agglo	En cours de déploiement	Regards croisés : Provoquer les rencontres des habitants de l'agglomération, tous quartiers et communes confondues, impulser une dynamique collaborative entre les structures socioprofessionnelles du territoire, susciter les échanges avec et entre les habitants sur leur vie quotidienne, leurs aspirations, leurs envies et leurs parcours.	Poursuite et développement
13.14	Favoriser la mise en place d'événements fédérateurs	Agglo	En cours de déploiement	Mise en place et pérennisation des fêtes de quartiers avec mobilisation des habitants dans l'organisation Parcours culturel Résidence Mustradem	Poursuite et développement
13.15	Faire venir et promouvoir les événements des centres villes dans les quartiers et inversement	Agglo	Partiellement	Festival du livre au Perrier en 2019	Réflexion à engager autour d'événements comme Frictions
N.A.	Acquisition de la Ville en valise et promotion de l'outil auprès des différents acteurs	Agglo	En cours de déploiement	Poursuite du travail d'appropriation par le territoire de cette valise : Journée de présentation-prise en main par nos partenaires autour d'un aménagement de placette (Perrier)	Promotion de l'outil afin d'encourager la participation citoyenne
N.A.	Création d'un espace d'art contemporain sur le quartier prioritaire (AntiBrouillard)	Gaillard	Atteint	Porté par un enseignant du Collège Jacques Prévert (expositions d'élèves et d'artistes)	Poursuite
N.A.	Création aire de jeux et d'aménagement en tenant compte des attentes des habitants	Agglo	Atteint	Prise en compte des attentes des habitants et implication dans l'aménagement d'espaces publics Création aire de jeux et d'aménagement en tenant compte des attentes des habitants : objectif quantitatif de suivi de la convention NPNRU "Surfaces aménagées en intégrant la maîtrise d'usage (m²)" : l'objectif est de valoriser réglementairement la co-construction et la prise en compte de la maîtrise d'usage des habitants dans les opérations d'aménagement et d'équipements publics inscrites dans le NPNRU.	Poursuite
OS N°14 : DEPLOYER LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET ASSURER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE					
0.0 Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités					
14.1	Mettre en œuvre la charte d'engagement des bailleurs	Annemasse Gaillard	En cours de déploiement	Convention d'abattement TFPB : mise en place à partir de diagnostics en marchand. A travers ces conventions, les partenaires s'engagent auprès du représentant d'Annemasse Agglo, de la commune et de l'Etat à renforcer les actions de droit commun par des actions spécifiques dans ces quartiers pour améliorer les conditions de vie des habitants.	Poursuite et systématisation des diagnostics en marchand impliquant les habitants. Nécessité d'identifier ce qui relève du Droit commun et ce qui relève de la convention

14.2	Développer les initiatives en lien l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les expériences conduites à travers la charte d'engagement réciproque des bailleurs	Annemasse	En cours de déploiement	Lancement du Permis de jardiner	Stabilisation
0.0	Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers				
14.3	CISPD : Développer les groupes sectoriels	Agglo	Partiellement	Relance des groupes sectoriels	
0.0	Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement				
14.4	Trouver les moyens de véritablement mobiliser les habitants	Agglo	En cours de déploiement	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place des 4 Conseils Citoyens sur les quartiers prioritaires et de veille active avec tirage au sort - Accompagnement au lancement par un facilitateur, un référent animateur dans les 4 communes, réalisation de deux guides synthétiques et didactiques (Guide du Conseil Citoyens et guide du Contrat de Ville), . Soutien et accompagnement des projets proposés . Formation de 2 membres du CC par l'Ecole du Renouveau Urbain . Association des CC à toutes les instances de gouvernances (Groupes de travail thématiques, Comité technique, Comité de pilotage) . Démarches pour promouvoir les instances auprès de la population, on constate en général que les habitants sont intéressés, mais il faut les solliciter, aller les rencontrer. . Rencontres Inter Conseils citoyens sur thématique . S'appuyer sur la promotion de la Ville en Valise 	Stabilisation et Développement
0.0	Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers				
14.5	Soutenir les actions de valorisation culturelle	Agglo	En cours de déploiement	<p>Opération du projet mémoire du NPNRU (Annemasse)</p> <p>Soutien à des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Surprise Pochette culturelle Inspirée des AMAP . Résidence et ateliers avec Château Rouge (chorégraphe, Musique,...) dans les écoles primaires ou avec des habitants 	Poursuite et développement

Ce protocole est soumis pour avis aux différentes instances de délibération, ainsi qu'aux Conseils Citoyens d'Ambilly, d'Annemasse, de Gaillard et de Ville-la-Grand.

A titre indicatif, les signataires du Contrat de Ville en 2015 :

Préfet de Haute-Savoie
Président de la Région
Président du Département
Président d'Annemasse Agglo et Maire d'Annemasse
Maire d'Ambilly
Maire de Gaillard
Maire de Ville-la-Grand
Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois
Délégué territorial ARS
Directeur Académique EN
Procureur de la République
Directeur Territorial de la PJJ
Directeur SPIP
Directeur CAF
Directeur Caisse des Dépôts
Directeur Départemental ANRU
Directrice Pole Emploi
Président Mission Locale
Directeur HSH
Directeur Halpades
Directrice SIGEM (devenu HSH depuis)
Président HLM Mont Blanc
Président SOLLAR
Président CCI
Président CMA